



IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Inspection Générale des Affaires culturelles

ÉVALUATION DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL « ÉCOLE ET CINÉMA – MATERNELLE »

n° 2021-10

Paul-Éric HEN
Inspecteur général des affaires
culturelles

MAI 2021

Maryline LAPLACE
Chargée de mission
d'inspection générale

n° 2021-105

Laurence LOEFFEL
Inspectrice générale de
l'éducation, du sport et de la
recherche

Confidentiel

N°2021-10

Relecteurs : François Hurard, IGAC et Anne Szymczak, IGÉSR

LETTRE DE MISSION



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Paris, le **12 OCT. 2020**

MENJS/DGESCO C2-4 n° 2020-0078
MC/ n° 2020-

Le directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

La directrice du cabinet de la ministre de la culture

à

Madame la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Madame la cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles

Objet : Mission d'évaluation conjointe du dispositif expérimental « École et cinéma – Maternelle »

« École et cinéma – Maternelle » est un dispositif expérimental initié en 2014 par le Centre national du cinéma et de l'image animée en lien avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le modèle d'« École et cinéma », organisée par l'association « Passeurs d'images » : durant l'année scolaire, les élèves de maternelle bénéficient de trois séances en salle de cinéma de proximité, d'une durée maximale de 45 minutes. Les films projetés, majoritairement des courts métrages patrimoniaux ou contemporains, sont choisis par un comité de sélection dédié, composé de membres de l'éducation nationale et de professionnels du cinéma (distributeurs et exploitants de salles).

Ce dispositif a rencontré un réel intérêt des professeurs de maternelle : en 2019-2020, près de 80 000 élèves de petite, moyenne et grande sections, de 32 départements, y avaient participé.

Après six années d'expérimentation, il est nécessaire aujourd'hui de pouvoir évaluer ce dispositif et fixer de manière conjointe les conditions d'une pérennisation éventuelle. C'est pourquoi nous souhaitons vous confier une mission d'évaluation partagée, portant sur les objectifs, les moyens et les résultats de l'expérimentation « École et cinéma – Maternelle ».

.../...

Cette mission d'inspection devra évaluer :

- la pertinence du dispositif au regard des objectifs de l'école maternelle, du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et de la feuille de route interministérielle « Réussir le 100 % EAC » ;
- l'organisation des projections en salle de cinéma adaptées à l'âge du public visé : l'expérience cinématographique, la programmation, la médiation et aussi les conditions matérielles ;
- l'accompagnement et la formation des professeurs ;
- le travail mené en classe en amont et en aval des projections et les apports pour les élèves.

Vos conclusions, assorties de vos préconisations, permettront aux ministres d'identifier les axes d'évolution, les points de vigilance et les prérequis opérationnels nécessaires à la pérennisation et à la généralisation de ce dispositif.

Il convient que cette mission se déroule sur une durée de deux mois au maximum.

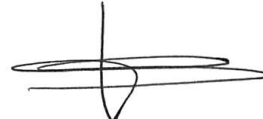
Pour les ministres et par délégation

Le directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports



Thierry LEDROIT

La directrice du cabinet de la ministre de la culture



Sophie-Justine LIEBER

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET EXPÉRIMENTAL « MATERNELLE ET CINEMA »

Statut :	Projet expérimental
Date de démarrage :	Année scolaire 2014-2015
Périmètres et ampleur de l'expérimentation à son lancement en 2014-2015	19 500 élèves concernés 534 enseignants 34 cinémas partenaires 7 départements ¹
Périmètre et ampleur de l'expérimentation pour l'année scolaire 2019-20 ² :	123 500 enfants concernés 2 100 écoles 5 200 classes 460 cinémas partenaires 38 départements
Associations maîtres d'œuvre de l'initiative :	Association « Enfants de cinéma » de la rentrée 2014 à la rentrée 2018 Association « Passeurs d'images » à partir de l'année scolaire 2018-2019
Financement :	L'association « Passeurs d'images » disposait en 2020, pour l'ensemble des dispositifs officiels d'accès au cinéma pour les élèves, y compris l'expérimentation pour la maternelle, d'un budget de 1,14 M€, financé à 98 % par des subventions publiques, notamment du Centre national du cinéma et de l'image animé (CNC) à hauteur de 903 K€ (79 %) et de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (140 K€).

¹ Source : Évaluation du dispositif 2014-2015 par Enfants de cinéma.

² Source des données : bilan de l'expérimentation maternelle et cinéma réalisé par Passeurs d'images. Chiffres arrondis pour faciliter la lecture.

Les communes financent les éventuels coûts de transports induits par les déplacements jusqu'aux salles de cinéma.

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) soutiennent parfois spécifiquement les coordinations départementales (qui s'occupent aussi des autres programmes d'accès au cinéma pour les scolaires) pour l'expérimentation en maternelle, par exemple, en Île-de-France, à hauteur de 9 K€/an en Seine-et-Marne et de 10 K€/an dans le Val-de-Marne.

SYNTHÈSE

Lancée en 2014, l'expérimentation « Maternelle et cinéma » a été conçue et mise en œuvre, à l'origine, par « Enfants de cinéma », puis prolongée par l'association « Passeurs d'images » qui, en 2018, a pris le relais en tant que cheville ouvrière des dispositifs d'accès au cinéma pour les scolaires soutenus par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Elle vise à permettre l'accès au cinéma des classes de maternelles, toutes sections confondues alors que, jusqu'à la réforme des cycles scolaires de 2014, seuls les élèves de grande section de maternelle (qui faisaient alors partie du même cycle scolaire que les élèves de cours préparatoire) pouvaient participer au dispositif « École et cinéma ».

Sur le modèle du dispositif « École et cinéma », l'expérimentation en maternelle prévoit d'emmener dans les cinémas partenaires des élèves de trois à cinq ans pour trois séances annuelles de visionnages de films, chaque séance comprenant plusieurs courts-métrages et n'excédant pas 45 minutes.

Après avoir dressé un état des lieux de cette expérimentation, la mission a analysé ses limites ainsi que ses qualités intrinsèques au regard du public spécifique que constituent de très jeunes enfants, puis formulé des recommandations pour que l'officialisation qu'elle recommande soit pleinement réussie.

Dans son état des lieux, la mission note tout d'abord le caractère insatisfaisant du cadre expérimental du dispositif, défaut commun à la plupart des projets d'éducation artistique et culturelle qui, faute d'un protocole d'évaluation du dispositif défini en amont, aboutit à ce que les objectifs assignés se révèlent hétérogènes et variables selon que les acteurs viennent de la sphère éducative, culturelle ou cinématographique, et leur atteinte difficilement mesurable. Ce constat, ajouté à une situation sanitaire qui a entraîné l'annulation de toutes les séances scolaires de cinéma, a conduit la mission à viser plus l'établissement d'un bilan critique de cette expérimentation qu'une évaluation à proprement parler.

L'état des lieux qu'elle a dressé révèle néanmoins un vrai succès dans le déploiement de ce dispositif qui, lors de l'année scolaire 2019-2020, était présent dans 38 départements et comptait 123 500 élèves de maternelle inscrits, avec des retours très positifs de l'ensemble des acteurs concernés. Il laisse également apparaître que de nombreuses autres offres de cinéma pour les élèves de maternelle, souvent préexistantes, continuent d'exister de façon alternative à l'expérimentation.

La mission considère que le cahier des charges de mise en œuvre de l'expérimentation est solide et approprié aux jeunes enfants visés : charte d'accueil spécifique aux jeunes spectateurs, catalogue de films adaptés.

D'une façon générale, il lui apparaît que cette expérimentation possède, en dépit de certaines limites (ambitions excessives, difficultés spécifiques pour les enfants de 3-4 ans, accentuation de l'exposition aux images), des atouts intrinsèques, en termes d'expérience esthétique et sensorielle offerte aux enfants, de support pour des exploitations pédagogiques variées, de facilité pratique (la sortie au cinéma reste de loin la sortie culturelle la plus aisée et la plus répandue en maternelle) et de démocratisation culturelle, qui la rendent positive et utile.

La mission insiste néanmoins sur le caractère inadapté de l'expression « éducation aux images » pour désigner la découverte du cinéma par des enfants de l'école maternelle et enjoint les porteurs de ce dispositif à se garder d'un excès d'adultomorphisme dans la

formulation de leurs objectifs. Les nombreux échanges que la mission a pu avoir avec des pédopsychiatres et des experts l'ont en effet convaincue tant de la singularité de ce public de très jeunes enfants, qui a avant tout besoin d'être rassuré dans ces moments de découverte d'un lieu de culture, que de l'ambition légitime qui consiste simplement à faire découvrir et aimer le cinéma à de très jeunes enfants. L'âge, en effet, n'est pas un obstacle à l'expérience artistique ; initier, c'est-à-dire sensibiliser au cinéma comme art est tout à fait adapté à des élèves entre trois et cinq ans, moyennant des conditions qui permettent d'aller au-delà de la « sortie au cinéma » pour inscrire cette expérience dans un projet pédagogique et éducatif au long cours.

La mission recommande en conséquence d'officialiser « Maternelle et cinéma » tout en formulant 26 recommandations visant à améliorer les dimensions suivantes :

- la qualité du partenariat entre les acteurs de la culture et ceux de l'éducation nationale ;
- le processus de sélection des films ;
- le bénéfice pour les enfants : celui-ci sera d'autant plus grand que les séances seront adaptées à leur âge, qu'ils seront bien accueillis dans les salles, que leurs parents seront associés et qu'ils pourront revoir au moins une partie des courts-métrages en classes ;
- le dialogue entre « Maternelle et cinéma » porté par l'association « Passeurs d'images » et les autres dispositifs portés par d'autres associations.

Paul-Éric HEN
Maryline LAPLACE
Laurence LOEFFEL

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Officialiser « Maternelle et cinéma ». (Les deux ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture).

Recommandation 2 : Préférer l'expression « éducation au cinéma » à celle de « éducation aux images » pour parler des dispositifs « École, collège, lycéens et apprentis au cinéma » en particulier pour « Maternelle et cinéma ». (CNC et « Passeurs d'images »).

Recommandation 3 : Clarifier les objectifs de « Maternelle et cinéma » en veillant à se garder de toute ambition excessive et en cherchant avant tout à faire aimer le cinéma aux très jeunes enfants. (Les deux ministères).

Recommandation 4 : Créer une commission nationale de sélection des films pour « Maternelle et cinéma » qui soit collégiale et équilibrée. (CNC).

Recommandation 5 : Prévoir une augmentation des moyens dédiés à « Maternelle et cinéma » et la chiffrer précisément pour faire face aux conséquences, en termes d'organisation, de son officialisation. (CNC et « Passeurs d'images »).

Recommandation 6 : Préparer une convention cadre qui sera signée entre les deux ministres en charge de l'éducation nationale et de la culture afin de préciser conjointement les objectifs de « Maternelle et cinéma », son fonctionnement et ses critères de suivi. (Les deux ministères).

Recommandation 7 : Prévoir la déclinaison au niveau départemental de la convention cadre nationale « Maternelle et cinéma » afin que les acteurs locaux s'impliquent de manière partenariale. (Les DRAC et les Directions des services départementaux de l'éducation nationale- DSDEN-, en association avec tous les partenaires locaux).

Recommandation 8 : Prévoir une contribution du ministère en charge de l'éducation nationale en faveur de « Passeurs d'images », sous la forme d'une subvention et/ou de la mise à disposition d'un enseignant du premier degré, pour symboliser le partenariat existant de fait entre les deux entités. (Le ministère chargé de l'éducation nationale).

Recommandation 9 : Fournir chaque année à la nouvelle commission de sélection des films « Maternelle et cinéma » un bilan de la programmation de chaque film figurant actuellement au catalogue, sélectionné au niveau départemental et programmé dans les salles. (« Passeurs d'images »).

Recommandation 10 : Demander à la nouvelle commission de sélection des films pour « Maternelle et cinéma » de constituer, après une revue des films actuellement proposés, un catalogue resserré sur une douzaine de films, comprenant une cinquantaine de courts-métrages, et prévoir le renouvellement régulier du catalogue (par tiers tous les trois ans).

Recommandation 11 : Imposer à la commission de sélection des films de préciser si chaque film est bien accessible « toutes sections » ou « réservé aux moyens-grands ».

Recommandation 12 : Enrichir et affiner le catalogue des films de « Maternelle et cinéma » en rendant les instances de décisions plus collégiales, en facilitant la concertation avec les dispositifs parallèles et en développant des liens avec les équipes chargées des festivals et du label CNC « jeune public ». (CNC).

Recommandation 13 : Privilégier, autant que possible, la qualité intrinsèque de chacun des courts-métrages composant les films montrés, plutôt que sa bonne insertion dans un thème plus ou moins fédérateur, tout en veillant à maintenir la possibilité pour les enfants d'établir des liens entre eux. (La commission de sélection des films).

Recommandation 14 : Envisager la création d'une aide spécifique du CNC à la production de films spécialement conçus pour les 3-4 ans, la conditionner à un travail conjoint avec des professionnels de l'animation et de la petite enfance. (CNC).

Recommandation 15 : Inciter le CNC à négocier la possibilité de visionnages en classe en complément de la projection en salle et postérieurement à celle-ci, en concentrant ses efforts sur un nombre plus réduit de films ou de courts-métrages. (CNC).

Recommandation 16 : Préciser le cadre d'application de l'exception pédagogique pour sécuriser les enseignants dans l'usage de films en classe. (Les deux ministères).

Recommandation 17 : Installer une veille sur les conditions effectives de l'accueil en salle pour les enfants de l'école maternelle de manière à faire respecter le cahier des charges du dispositif. (« Passeurs d'images »).

Recommandation 18 : Introduire dans le cahier des charges des salles labellisées « jeune public » la nécessité de réaliser un accueil spécifique pour les enfants des écoles maternelles. (CNC).

Recommandation 19 : Former des médiateurs et médiatrices « jeune public » afin de permettre un élargissement du parc de cinémas à même de participer au dispositif. Cette formation peut s'inscrire dans le cadre des conventions conclues par le CNC et les DRAC avec les régions (CNC, DRAC, « Passeurs d'images »).

Recommandation 20 : Renforcer le pilotage partenarial local du dispositif, particulièrement en matière de formation des enseignants. (Les coordinations départementales et les inspecteurs de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré).

Recommandation 21 : Associer des enseignants, des conseillers pédagogiques et/ou des inspecteurs ou inspectrices de l'éducation nationale en charge de la maternelle, à la conception des ressources mises à disposition par « Passeurs d'images ». (« Passeurs d'images » en lien avec le ministère chargé de l'éducation nationale).

Recommandation 22 : Créer un onglet consacré à « Maternelle et cinéma » sur la plateforme Nanouk qui regroupe, en fonction des films, les outils et suggestions pédagogiques leur étant associés. (« Passeurs d'images »).

Recommandation 23 : Poursuivre l'objectif d'établir, dans la mesure du possible, une progressivité générale sur les trois années de maternelle avec tout particulièrement un programme différent pour les petites sections qui serait limité à deux séances annuelles plus courtes, dont la première organisée comme un « baptême de cinéma », et une progressivité générale sur les trois années de maternelle. (« Passeurs d'images » via le cahier des charges du dispositif et les coordinations locales pour la mise en œuvre).

Recommandation 24 : À l'initiative des deux ministères, ouvrir un dialogue avec les autres programmes locaux de cinéma pour les enfants de maternelle en vue d'une meilleure circulation des outils et d'une généralisation des bonnes pratiques via une plateforme mutualisée.

Recommandation 25 : S'inspirer, quand cela est possible, des ateliers mis en place par « Cinémas 93 », notamment pour l'exploitation artistique en classes des séances de cinéma et une meilleure articulation des objectifs de l'EAC et des objectifs d'apprentissage du cycle 1. (« Passeurs d'images »).

Recommandation 26 : Inciter de façon plus soutenue à associer les familles aux séances de cinéma des classes de maternelle. (« Passeurs d'images » via le cahier des charges du dispositif et les coordinations locales pour la mise en œuvre).

SOMMAIRE

LETTRÉ DE MISSION

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET EXPERIMENTAL « MATERNELLE AU CINEMA »

SYNTHÈSE

LISTE DES RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION.....15

I - ÉTAT DES LIEUX DE L'EXPÉRIMENTATION.....19

A / UNE EXPERIMENTATION SOLIDE SUR LA MISE EN ŒUVRE... 19

a - Née dans le contexte d'une réforme des cycles scolaires19

b - Avec un fonctionnement calqué sur les autres dispositifs scolaires d'accès au cinéma
pilotés par le CNC19

c - Un cahier des charges adapté aux très jeunes enfants20

d - Un catalogue spécifique de films21

B / ...QUI A SUSCITE L'ADHÉSION ET S'EST DÉVELOPPÉE 23

a - Quantitativement et géographiquement23

b - En suscitant des retours positifs de la part des acteurs25

C / ...AVEC UNE RESERVE SUR LE CADRE EXPÉRIMENTAL ET UN CONSTAT 26

a - L'absence d'un protocole d'évaluation rigoureusement défini et une multitude
d'objectifs hétérogènes26

b - L'existence d'une offre différente de cinéma à destination des élèves de maternelle
dans certains autres départements30

II - SI « MATERNELLE ET CINÉMA » COMPORTE DES LIMITES, CETTE INITIATIVE DISPOSE
AUSSI D'ATOUTS INTRINSÈQUES QUI LA RENDENT GLOBALEMENT UTILE33

A / LES LIMITES DU CINÉMA À LA MATERNELLE..... 33

a - Des ambitions excessives ?33

b - Une notion d'expérience insuffisamment valorisée33

c - Des limites propres au cinéma pour des enfants de maternelle, en particulier s'agissant
des petites sections34

d - Une expérimentation qui peut questionner le danger de l'exposition aux écrans36

B / DES ATOUTS INTRINSÈQUES ET PRATIQUES 37

a - La sortie au cinéma constitue une première expérience de sortie culturelle spécifique
et forte37

b - L'éducation au cinéma à la maternelle peut contribuer conjointement à la poursuite
des objectifs d'apprentissage du cycle 1 et aux objectifs spécifiques de l'EAC38

c - Elle peut permettre d'articuler expérience sensible et parcours pédagogique39

d - La sortie au cinéma constitue souvent l'une des rares possibilités de sorties culturelles
pour la maternelle41

e - Elle participe de ce fait activement à la démocratisation culturelle42

III - L'OFFICIALIZATION DE « MATERNELLE ET CINÉMA » EST DONC RECOMMANDÉE AVEC
CERTAINES PRÉCONISATIONS.....43

A / UNE OFFICIALIZATION NÉCESSAIRE ET UTILE..... 43

a - Pour une visibilité accrue et un accroissement du nombre des bénéficiaires43

b - Pour une meilleure gouvernance, notamment sur la sélection des films43

c - Pour plus de cohérence dans l'offre d'accès au cinéma pour les élèves de maternelle 44

d - Pour créer un parcours « Cinéma » officiel et complet de la maternelle jusqu'au lycée.....	44
e - Des conséquences à anticiper en termes budgétaires	45
f - Un conventionnement nécessaire entre l'éducation nationale et la culture	45
B / DES PRECONISATIONS AFIN D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF.....	46
a - Revoir et renouveler le catalogue en limitant le nombre de films	46
b - Faciliter l'utilisation de visionnages en classe postérieurement à la projection en salle.....	47
c - Veiller au bon respect du cahier des charges lors des projections et élargir le parc des salles candidates.....	48
d - Veiller à un meilleur partenariat local entre l'éducation nationale et les professionnels du cinéma, notamment sur la formation des enseignants et les ressources pédagogiques.....	48
e - Installer une progressivité du dispositif en fonction de l'âge des enfants (nombre, durée des séances)	49
f - Assurer le dialogue avec les dispositifs complémentaires d'éducation au cinéma destinés aux élèves de maternelle afin de mutualiser certains outils ou bonnes pratiques et mieux articuler le dispositif avec le parcours EAC.....	51
g - Associer plus étroitement les familles	51
CONCLUSION	53
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES.....	55
LISTE DES ANNEXES.....	62
Annexe 1 : Schéma des acteurs impliqués dans « École et cinéma » et dans l'expérimentation maternelle.....	64
Annexe 2 : Cahier des charges de l'expérimentation « Maternelle et cinéma » et accueil en salle de très jeunes spectateurs.....	67
Annexe 3 : Liste des films « Maternelle et cinéma »	69
Annexe 4 : Liste des films avec les courts-métrages les composant	71
Annexe 5 : Départements concernés par l'expérimentation « Maternelle et cinéma », en 2019-2020 avec le nombre de classes concernées et les effectifs d'élèves	75

INTRODUCTION

En date du 12 octobre 2020, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de la culture ont conjointement confié aux inspections générales de leurs ministères l'évaluation du dispositif expérimental « École et cinéma – Maternelle » dans la perspective de son éventuelle officialisation, après plus de six ans de fonctionnement.

Cette expérimentation s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre des dispositifs historiques structurant le cinéma dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle : « Collège au cinéma », « École et cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma », successivement mis en place en 1989, 1994 et 1998. Fruit d'un partenariat entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et les collectivités territoriales, ces dispositifs à l'initiative du CNC, et gérés pour les deux premiers par une association dédiée, permettent aux élèves de découvrir des films patrimoniaux et contemporains, choisis par des commissions ad hoc et projetés dans des salles de cinéma partenaires. Dans le paysage de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en constante évolution depuis trente ans, ces dispositifs dits « d'éducation à l'image » se sont imposés et leur utilité fait aujourd'hui consensus auprès des acteurs des deux ministères.

« École et cinéma – Maternelle » est un dispositif expérimental s'insérant dans ce contexte. Lancé en 2014, il a été conçu et mis en œuvre, à l'origine, par « Enfants de cinéma » et prolongé par l'association « Passeurs d'images » qui a pris le relais en 2018 en tant que cheville ouvrière d'« École et cinéma » et « Collège au cinéma ». Sur le modèle du dispositif « École et cinéma », l'expérimentation en maternelle prévoit d'emmener des élèves de trois à cinq ans, pour visionner dans les cinémas partenaires des films comprenant plusieurs courts-métrages dont la durée totale n'excède pas 45 minutes. L'expérimentation s'est développée jusqu'à compter 123 500 élèves, inscrits dans 38 départements, pour l'année 2019-2020.

L'évaluation demandée s'inscrit dans un contexte particulier : celui de l'objectif présidentiel du « 100 % éducation artistique et culturelle » traduit dans la feuille de route interministérielle 2020-2021. Le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) y prend toute sa place, comme vecteur privilégié de cette action.

L'obligation d'instruction à trois ans, introduite dans la récente loi du 28 juillet 2019, « Pour une école de la confiance »³ induit de penser l'école maternelle comme le commencement d'un parcours de l'élève continu et cohérent, du cycle 1 au lycée. Elle se trouve ainsi pleinement concernée par le 100 % EAC et la mise en œuvre du PEAC.

Après avoir dressé un état des lieux de cette expérimentation (I), la mission a analysé ses limites ainsi que ses qualités intrinsèques (II) et formulé des recommandations pour une officialisation pleinement réussie (III).

³ Article 11 de la loi. <https://www.education.gouv.fr/la-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance-5474>.

Méthodologie

La mission a adopté une méthodologie pour surmonter la faiblesse du cadre préalable d'analyse de l'expérimentation, comme les contraintes liées au contexte particulier de la pandémie.

La première difficulté rejoint la complexité habituelle de l'évaluation dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, comme l'ont montré le travail conjoint des services statistiques des deux ministères pour évaluer et suivre l'atteinte du « 100 % EAC »⁴ ainsi qu'un rapport conjoint de 2017 de l'IGEN et de l'IGAENR⁵. En l'occurrence, les critères permettant de juger de la réussite de l'expérimentation n'ayant pas été explicités *ab initio*, l'évaluation *a posteriori* a manqué d'assise.

À l'issue de la première année de mise en œuvre en 2014, l'association « Enfants de cinéma » s'était certes préoccupée de son évaluation et avait interrogé les premiers participants. Pour autant, aucune évaluation n'a été menée ultérieurement, ni au niveau national, ni au niveau départemental⁶. La mission a pu consulter de nombreux bilans chiffrés émanant des DRAC, du CNC, de « Passeurs d'images » ou des inspections académiques. Les bilans annuels départementaux, à l'initiative des conseillers pédagogiques départementaux en arts visuels, insèrent également des éléments de bilan de l'expérimentation « Maternelle au cinéma », au sein d'une analyse plus globale du dispositif « École et cinéma ». Mais, pour être utiles, toutes ces données ne suffisent pas à construire une véritable évaluation.

À ces difficultés s'est ajouté le contexte sanitaire qui a suspendu, pour la seconde année consécutive, la mise en œuvre du dispositif et n'a permis à la mission ni de se déplacer sur le terrain afin de rencontrer les acteurs de l'expérimentation (enseignants, cadres et formateurs de l'éducation nationale, professionnels du cinéma), ni d'assister à des séances de cinéma avec les classes ou aux exploitations pédagogiques faites en classes des films visionnés dans le cadre de l'expérimentation. Les données de terrain dont a disposé la mission, en particulier les témoignages et le recueil d'expériences, datent donc de l'année 2018-2019.

Ces constats ont conduit la mission à viser l'établissement d'un bilan critique de cette expérimentation plus qu'une évaluation à proprement parler.

Trois départements (Pas-de-Calais, Vienne et Val-de-Marne) ont été privilégiés par la mission, choisis en fonction de plusieurs critères dont l'ancienneté et une réussite marquée par l'augmentation d'année en année des effectifs concernés. La mission s'est également intéressée, à titre de comparaison, aux départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris qui ont aussi mis en œuvre, antérieurement à l'expérimentation nationale, et à l'initiative des municipalités ou des conseils départementaux, des dispositifs locaux distincts destinés aux très jeunes enfants.

⁴ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2021/L-education-artistique-et-culturelle-en-ecole-et-au-college-en-2018-2019.-Etat-des-lieux-CC-2020-3>
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2021/Trois-eleves-sur-quatre-touches-par-une-action-ou-un-projet-d-education-artistique-et-culturelle-CC-2019-3>

⁵ Rapport IGEN-IGAENR N° 2017-059, *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?*

⁶ Voir le document *Évaluation du dispositif expérimental Maternelle et cinéma (année 2014-2015)*. Document disponible sur le site enfants-de-cinema.com.

La mission a auditionné un large échantillon des principaux acteurs du domaine : les responsables du CNC, les bureaux concernés tant à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports qu'au sein des directions générales du ministère de la culture, ainsi que les responsables des associations successivement maîtres d'œuvres, « Enfants de cinéma » et « Passeurs d'images » ; dans les départements, les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), les adjoints aux DASEN (IEN-ADASEN), les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD), les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la maternelle, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la mission art et culture, les conseillers pédagogiques départementaux en arts, en charge du dispositif « École et cinéma », les coordinateurs « cinéma », les conseillers «cinéma» et les conseillers « action culturelle et territoriale » des DRAC, des équipes enseignantes, des médiateurs culturels, des acteurs locaux de la culture, en particulier des exploitants de salles partenaires, des acteurs de la filière «film Jeunesse», producteurs, réalisateurs, diffuseurs.

La mission a également rencontré des pédopsychiatres, des spécialistes en psychologie cognitive et des professionnels de la petite enfance.

Elle a mené au total 34 entretiens, tous en visioconférence et échangé avec une centaine de personnes.

Enfin, la mission a visionné les films du catalogue « Maternelle et cinéma » et aussi quelques-autres issus de choix locaux, afin de se forger un avis sur les œuvres proposées aux enfants de l'école maternelle.

I - ÉTAT DES LIEUX DE L'EXPÉRIMENTATION

A / UNE EXPERIMENTATION SOLIDE SUR LA MISE EN ŒUVRE...

a - Née dans le contexte d'une réforme des cycles scolaires

Lancée en 2014, l'expérimentation « École et cinéma – Maternelle » a été conçue et mise en œuvre, à l'origine, par l'association « Enfants de cinéma », puis poursuivie, depuis 2018, par l'association « Passeurs d'images » qui a également repris cette année-là les deux autres dispositifs scolaires d'éducation à l'image « École et cinéma » et « Collège au cinéma » (« Lycéens et apprentis au cinéma » restant pour sa part directement géré par le CNC).

Cette expérimentation fait suite à la réforme des cycles de 2014 qui a réintégré les élèves de grande section de maternelle au sein du cycle 1, alors que la grande section était, depuis 2008, rattachée au cycle 2⁷. Par cette réforme, le cycle 1 redevenait un cycle complet comprenant l'ensemble des échelons de maternelle, soit la petite, la moyenne et la grande section (PS, MS, GS), auxquelles s'adjoignait parfois la toute petite section de maternelle scolarisant les enfants âgés de deux ans (TPS). L'accès des classes de GS au dispositif « École et cinéma » apparaissait de ce fait compromis, et l'ensemble de l'école maternelle comme exclue d'un dispositif national d'accès au cinéma.

Même si, en pratique, un nombre important de classes de GS ont continué de bénéficier du programme « École et cinéma » après la réforme des cycles de 2014 (cf. infra), il apparaît que cette expérimentation destinée aux élèves de l'école maternelle répondait ainsi au souci, non seulement du maintien du dispositif pour les GS mais également à l'exigence de l'élargissement de son accès aux deux premières années du cycle (PS et MS). Cette volonté résultait de l'enthousiasme des enseignants de maternelle ayant participé à « École et cinéma » et du souhait de l'association « Enfants de cinéma », qui avait initié une réflexion en ce sens dès 2007, de construire un parcours de spectateur scolaire commençant dès le plus jeune âge.

L'ambition initiale d'« Enfants de cinéma », tel qu'exposée dans le document de présentation, était qu'après une année d'expérimentation à petite échelle, le dispositif « Maternelle et cinéma » soit étendu progressivement à toute la France.

b - Avec un fonctionnement calqué sur les autres dispositifs scolaires d'accès au cinéma pilotés par le CNC

Dans les départements, ce sont le plus souvent les mêmes organes de coordination qui sont mobilisés pour mettre en œuvre l'expérimentation en maternelle et « École et cinéma ». En conséquence, l'expérimentation implique les mêmes acteurs (cf. en annexe 1 le schéma des différents acteurs intervenant dans les dispositifs).

En pratique ce sont les acteurs de l'éducation nationale au niveau départemental qui informent les écoles maternelles de l'expérimentation et régulent le nombre des participants en fonction des capacités locales (cinémas partenaires, moyens de mise en œuvre du cahier

⁷ Le cycle 2 comprenait alors les trois années : CP, CE1, CE2, le cycle 1 étant réduit à la petite et à la moyenne section, auxquelles s'ajoutait parfois la toute petite section de maternelle (TPS) scolarisant les enfants âgés de deux ans.

des charges prévu pour les très jeunes enfants (cf. infra), et possibilités d'accompagnement par la coordination locale).

En ce qui concerne la prise en charge financière de cette expérimentation, les modalités sont les mêmes que pour les autres dispositifs :

- au niveau national, le CNC verse une subvention globale de soutien à l'association nationale « Passeurs d'images » qui gère les programmes d'accès au cinéma pour les élèves du primaire et des collèges ; elle s'est élevée à 903 k€ en 2020⁸ ;
- la caisse des écoles, les familles elles-mêmes ou les communes, prennent en charge le ticket d'entrée dans la salle dont le prix oscille entre 2,50 € et 3 € par élève ;
- les droits des courts-métrages sont financés par une partie de la recette (30 %) ;
- les collectivités territoriales, en l'occurrence les municipalités, financent les moyens de transport des élèves jusqu'à la salle de cinéma, lorsque ceux-ci sont nécessaires ;
- les coordinations locales qui s'occupent de « École et cinéma », qu'elles relèvent de l'éducation nationale ou de la culture, prennent en général également en charge la coordination de l'expérimentation maternelle, parfois avec un soutien supplémentaire de la DRAC (entre 5 et 10 K€/an pour quatre départements en Île-de-France).

Au titre des différences, il est à noter que, du fait de son statut, l'expérimentation ne dispose pas du même pilotage national que les dispositifs nationaux plus anciens comme « École-Collège-Lycéens et apprentis au cinéma ». Ainsi le choix des films n'est pas effectué au sein d'une commission nationale présidée par le CNC mais par un groupe d'experts réuni par l'association maître d'œuvre de l'expérimentation, soit « Passeurs d'images » désormais.

Une documentation d'accompagnement conçue par les deux associations qui se sont succédé et comportant de nombreuses ressources (« cartes élèves », planches de photogrammes, points de vue sur les films, liste d'albums jeunesse utilisables de manière complémentaires, dossiers pédagogiques, etc.) est disponible sur le site Internet de « Passeurs d'images ». Cette documentation n'est cependant pas encore présente sur « Nanouk », la plateforme de référence de « Passeurs d'images » pour les dispositifs nationaux officiels d'initiation aux cinémas pour les scolaires.

c - Un cahier des charges adapté aux très jeunes enfants

Sur le modèle du dispositif « École et cinéma », l'expérimentation en maternelle prévoit jusqu'à trois séances annuelles de visionnage de « films » (constitués en pratique de l'assemblage de plusieurs courts-métrages en fonction d'un thème) en salle de cinéma. Le protocole est cependant adapté au jeune âge des élèves qui ont entre trois ans et cinq ans. Il est défini dans un cahier des charges destiné aux coordinations locales et aux exploitants

⁸ On peut à cet égard se demander si une délégation de service public ne serait pas préférable.

des salles partenaires, et complété par une charte d'accueil en salle de cinéma adaptée aux très jeunes spectateurs (cf. ces deux documents en annexe 2).

La mission considère que ces documents sont complets et bien pensés. Ceux-ci recommandent notamment :

- une formation des enseignants et, a minima, une séance de visionnage des films avec des intervenants « cinéma » leur donnant des éléments de contexte sur les différents courts-métrages (pays d'origine, technique utilisée, etc.) ;
- une préparation à la séance en amont dans la salle de classe par l'enseignant avec l'accompagnement d'un conseiller pédagogique départemental, si l'enseignant le souhaite et si cela est possible ;
- un accueil particulier dans la salle de cinéma, si possible par des animateurs ou animatrices « jeune public » : la remise à l'enfant de son ticket de séance qu'il pourra garder en souvenir, et également d'une carte postale avec des images du film (éditée lorsque cela est financièrement possible ou simplement imprimée par les enseignants), la visite des lieux et notamment de la cabine de projection, une explication du déroulement de la séance, des sièges rehausseurs si nécessaire, le maintien d'un éclairage pour éviter le noir complet qui pourrait effrayer les enfants, une attention à la puissance du son pour éviter de heurter la sensibilité des tous- petits ;
- un nombre plus important d'adultes est recommandé pour accompagner, installer et rassurer les enfants dans la salle de cinéma. La présence des familles est en ce sens vivement encouragée ;
- une séance d'une durée maximale de 45 minutes, le plus souvent composée de plusieurs courts-métrages, permettant de rallumer la salle entre chacun d'entre eux et d'échanger avec les enfants afin qu'ils puissent exprimer plus rapidement leurs émotions ;
- un nombre limité d'enfants et de classes participant à une même séance : 4 classes au maximum et si possible 3 ;
- une exploitation pédagogique en aval de chaque séance, de manière à « faire trace » et à engager les jeunes élèves dans des apprentissages structurants. Des ateliers animés par des intervenants « cinéma » et/ou des artistes d'autres disciplines sont parfois prévus dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle pluridisciplinaires.

d - Un catalogue spécifique de films

Ce qui est appelé « film » dans l'expérimentation « Maternelle et cinéma » consiste en un regroupement de plusieurs courts-métrages sous un titre générique, par exemple, « Le grand dehors », « Monsieur et monsieur », « Duos de choc », « Les contes de la mère poule » (cf. annexes 3 et 4).

Le catalogue de films destinés aux élèves de l'école maternelle, et conçu par l'association porteuse du dispositif, comporte actuellement 19 films, rassemblant ainsi plusieurs courts-métrages (leur nombre pouvant aller de 2 à 6 par film) autour d'un thème fédérateur.

Selon « Passeurs d'images », les films, choisis pour leur qualité artistique, reflètent la diversité et la richesse du cinéma contemporain et du patrimoine. Le catalogue comporte principalement des films d'animation et trois films ou courts-métrages en prise de vue réelle⁹.

Ce catalogue s'est enrichi au fil des années.

En matière de distributeurs, on observe la situation suivante :

- 6 films conçus par le distributeur emblématique de films pour jeune public, les Films du Préau ;
- 4 films de Gebeka Films ;
- 3 films des Films du paradoxe ;
- 2 films de Malavida ;
- 2 films de l'Agence du court métrage ;
- 1 film de Cinéma Public Film ;
- 1 film de KMBO.

Certaines sélections de courts métrages sont conçues spécialement pour l'expérimentation, comme *Duos de choc* et *Le Grand Dehors*. D'autres ont été créées par les distributeurs de films pour le jeune public : les Films du Préau proposent ainsi *La boîte à Malice*, *Les Contes de la mère poule*, *Monsieur et monsieur* et *La Pie voleuse*.

Le catalogue peut être décomposé selon la typologie suivante :

- 19 films composés de 77 courts-métrages d'animation et un long métrage en prise de vue réelle ;
- 64 courts-métrages (et 1 long métrage) internationaux et 13 courts-métrages français ;
- 10 courts-métrages relativement récents (datant de moins de dix ans) et 67 courts-métrages datant de plus de dix ans.

En résumé, les courts-métrages montrés aux enfants de maternelle sont majoritairement d'animation, internationaux et plutôt « patrimoniaux ».

Il est à noter que le caractère expérimental de « Maternelle et cinéma » permet aux coordinations locales de choisir deux films parmi le catalogue de « Passeurs d'image » et un autre issu d'une sélection locale. Les films choisis localement sont souvent puisés dans la sélection opérée par des festivals se déroulant sur le territoire. C'est ainsi le cas notamment dans la Vienne (cf. la séance Piou-Piou du Poitiers Film festival).

⁹ *Katia et le crocodile*, un long métrage d'une durée d'une heure et dix minutes, un *Buster Keaton* d'une vingtaine de minutes (« *La maison démontable* ») dans le film « *Le temps qu'il fait* », un *Charlie Chaplin* d'une durée de 13 minutes (« *Charlot à la plage* ») dans le film « *Duos de choc* ».

B / ...QUI A SUSCITE L'ADHÉSION ET S'EST DÉVELOPPÉE

a - Quantitativement et géographiquement

Selon le bilan de l'année scolaire 2019-2020, publié début 2021 par Passeurs d'images, les chiffres-clé de la participation à l'expérimentation sont les suivants :

- Nombre d'écoles : 2 098 (11 488 pour « École et cinéma ») ;
- Nombre de classes : 5 188 (41 607 pour « École et cinéma ») ;
- Nombres d'élèves : 123 569 (947 448 pour « École et cinéma »).

La répartition entre les différentes sections de maternelle s'avère relativement équilibrée et progresse légèrement crescendo selon l'âge de enfants avec environ 28 % provenant des petites sections, 33 % des moyennes sections et 39 % des grandes sections. La mission ne dispose pas des chiffres concernant les élèves de toutes petites sections (TPS) qui participent parfois à l'expérimentation, notamment dans les classes multi-niveaux.

Nombres d'élèves touchés et de billets vendus par les différents dispositifs gérés par « Passeurs d'images » et le CNC

En milliers	Nombre d'élèves			Nombre de billets vendus		
	2017-18	2018-19	2019-20	2017-18	2018-19	2019-20 ¹⁰
« Maternelle et cinéma »	61	80	123	121	173	146
« École et cinéma » dont grandes sections	1000 NC	1000 141	947 98	2400	2400	1480
« Collège au cinéma »	430	444	465	1085	1100	690
« Lycéens et apprentis au cinéma »	334	343	319	882	800	495

On constate que l'expérimentation « Maternelle et cinéma » a connu une forte croissance quantitative ces trois dernières années scolaires avec un doublement des élèves touchés sur la période et une croissance de 50 % sur la seule dernière année (celle-ci étant toutefois compensée par une baisse à due concurrence du nombre de grandes sections de maternelle ayant continué, pour leur part, à suivre le dispositif École et cinéma (cf. infra).

Pour autant « Maternelle et cinéma » se situe encore largement, sur le plan du volume total d'enfants bénéficiaires, en deçà des dispositifs « officiels » gérés par Passeurs d'images pour les élèves plus âgés, en raison de son déploiement seulement partiel sur le territoire (cf. infra).

Ce constat reste valide même en tenant compte du nombre variable de cohortes annuelles d'élèves regroupées par chaque type de structure scolaire, et donc visés par chacun de ces dispositifs (5 échelons pour École et cinéma, 4 pour collège, 3 pour Lycéens et apprentis au cinéma – comme pour la maternelle) ainsi que le résume le tableau ci-dessous.

¹⁰ Cette année a naturellement été affectée par la situation sanitaire qui a conduit à l'annulation de nombreuses séances. Pour « Maternelle et cinéma » 107 000 billets ont ainsi été annulés sur un total initialement prévu de 253 500 billets.

Taux national de pénétration (nombre d'élèves touchés / nombre total d'élèves des classes concernées) des différents dispositifs d'accès au cinéma générés par Passeurs d'images et le CNC en 2019-20

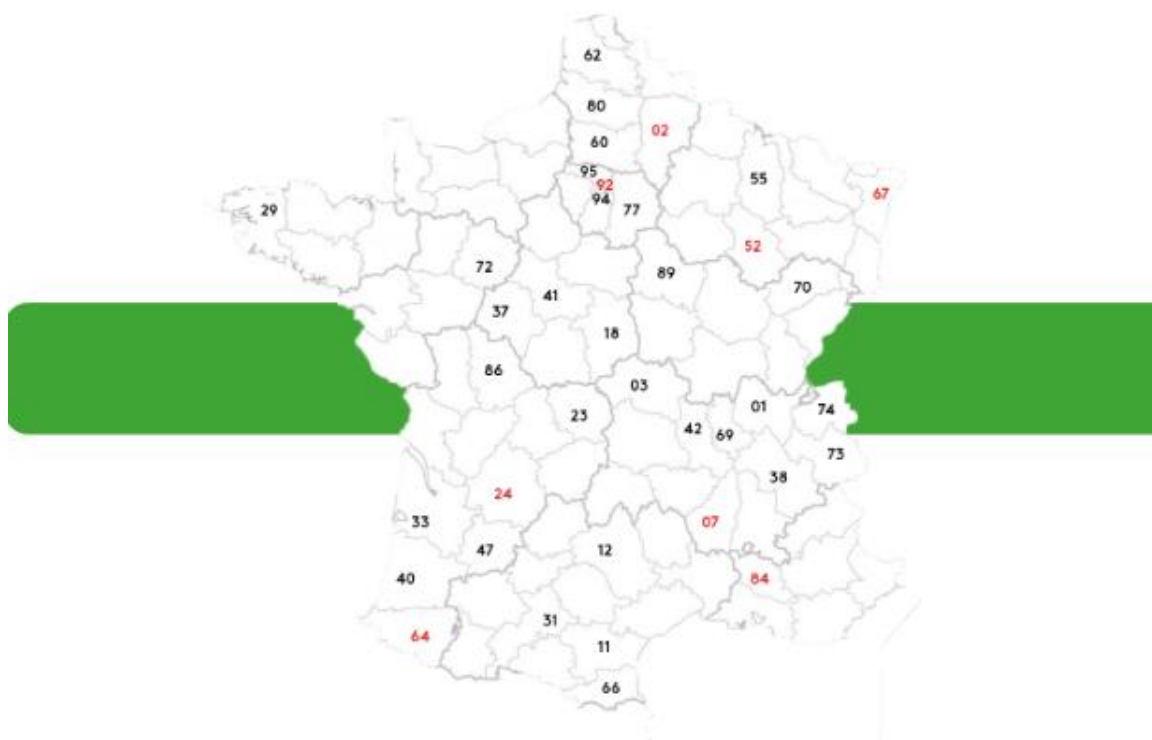
Dispositifs	Taux de pénétration (en %)
Maternelle et cinéma	5 (21,3) ¹¹
École et cinéma	21,8 ¹²
Collège au cinéma	13,7
Lycéens et apprentis au cinéma	13

Il apparaît clairement que l'expérimentation est défavorisée par une présence incomplète sur le territoire, qui affecte fortement à la baisse son taux global de pénétration, alors qu'elle obtient en revanche, sur les seuls départements où elle est mise en œuvre, un taux de pénétration de 21,3 %, comparable à celui d'« École et cinéma » au plan national, ce qui y atteste de sa popularité.

La croissance numérique des élèves bénéficiaires de l'expérimentation est naturellement allée de pair avec l'extension géographique de cette dernière. Lors de son lancement à la rentrée 2014, celle-ci ne concernait ainsi que sept départements : l'Aude, les Landes, le Cher, le Pas-de-Calais, le Val d'Oise, le Val-de-Marne et l'Indre-et-Loire. Elle s'est ensuite étendue avec une augmentation continue et régulière du nombre de départements impliqués jusqu'à être présente, en 2019-20, dans 38 départements (cf. ci-dessous la cartographie des départements où l'expérimentation est mise en œuvre).

¹¹ Ce taux global est estimé. Si l'on calcule le taux de pénétration de « Maternelle et cinéma » sur les seuls départements où ce dispositif fonctionne, celui-ci atteint 21,3 %.

¹² Hors élèves de grande section.



* départements inscrits à la rentrée 2019/2020

* départements déjà inscrits à la rentrée 2018/2019, qui se sont réinscrits à la rentrée 2019/2020

La liste des départements où le dispositif a été déployé ainsi que le nombre de classes et d'élèves figurent en annexe 5.

Toutes les régions sont concernées, sauf la Corse, la Normandie et les territoires d'outre-mer, ce qui constitue d'ailleurs une des lacunes de l'expérimentation.

b - En suscitant des retours positifs de la part des acteurs

À la suite de la première année scolaire de fonctionnement de l'expérimentation (2014-2015), l'association « Enfants de cinéma » a publié une évaluation qualitative qui indiquait notamment que 85 % des enseignants considéraient que la réception des films par les élèves était très bonne. Les 15 % restant trouvaient que les enfants avaient été très réceptifs en général et un peu moins pour certains courts-métrages. Une enseignante du Pas-de-Calais notait, en résumant l'avis général : « *une attention soutenue des enfants, une bonne compréhension. Beaucoup de plaisir* ».

À l'occasion du bilan de cette première année de fonctionnement, 100% des enseignants déclaraient également avoir eu un temps de retour sur les films avec les élèves en classe et 90% indiquaient avoir procédé à des réalisations concrètes avec eux, sous forme de dessins ou d'œuvres plastiques.

Lors des entretiens qu'elle a conduits, la mission a constaté le caractère pérenne de ce jugement positif. Peu de dissonances ont été notées, sans doute car cette initiation précoce

au cinéma donne satisfaction – la montée en puissance des départements et des classes participantes le prouve – mais aussi peut-être en raison d'un double biais : seuls les enseignants les plus convaincus se sont engagés dans cette expérimentation ; et la mission a probablement rencontré les enseignants les plus investis (cf. infra).

C / ...AVEC UNE RESERVE SUR LE CADRE EXPÉRIMENTAL ET UN CONSTAT

a - L'absence d'un protocole d'évaluation rigoureusement défini et une multitude d'objectifs hétérogènes

Le dispositif « Maternelle et cinéma » ne s'est jamais construit à proprement parler comme une expérimentation rigoureuse et dotée de modalités d'évaluation élaborées en amont.

Dans les documents de présentation de l'expérimentation comme dans les déclarations des différents acteurs auditionnés, la mission a recensé une grande variété d'objectifs qu'elle a tenté de répertorier et de classer ci-dessous, en ayant conscience qu'ils se recoupent souvent.

- Un objectif général commun à l'école et aux professionnels du cinéma, éduquer aux images

Cet objectif fait consensus, y compris auprès des élus locaux, et constitue l'affichage de tous les dispositifs scolaires d'éducation au cinéma. La problématique de l'éducation aux images est omniprésente et constitue à la fois le fondement et le moteur de l'activité de l'association « Passeurs d'images »¹³.

Les enseignants ont fait leur cet objectif toujours avancé comme une priorité, voire une urgence, dans un contexte où la présence des écrans dans l'environnement des jeunes s'accroissait et faisait l'objet de critiques croissantes, dans un état d'esprit où exposition aux images et exposition aux écrans semblaient souvent plus ou moins confondues. Éduquer à l'image signifie ainsi le plus souvent, pour les enseignants, confronter les très jeunes enfants à des images inhabituelles et les amener à comparer avec d'autres images (par exemple, des illustrations d'albums de littérature de jeunesse). Éduquer à l'image est ainsi compris comme l'une des voies de l'éducation du regard.

Mais éduquer à l'image s'inscrit aussi dans l'objectif plus général de formation du jugement critique qui passe par le développement de la compétence pour « décrypter les images ». Avec les professionnels du cinéma et plus largement de la culture, les enseignants partagent la croyance en une vertu intrinsèquement éducative de l'exposition aux images « artistiques et culturelles » ou aux images qui sortent les enfants de l'ordinaire des écrans. Cette croyance est nourrie par ce que

¹³ Voir la Lettre aux acteurs de l'éducation aux images sur le site de Passeurs d'images (passeursdimages.fr). « En privilégiant la participation active de ces publics dans la mise en œuvre des projets, Passeurs d'images s'est fixé pour objectifs de donner un meilleur accès aux pratiques cinématographiques, de transmettre des savoirs et des savoir-faire liés aux images, de sensibiliser à la diversité culturelle, de favoriser l'apprentissage des valeurs citoyennes et de lutter contre les discriminations. [...] Le projet que nous avons défendu est basé sur l'idée de décloisonnement entre les temps scolaires, périscolaires et hors-temps scolaires afin de proposer à chaque jeune un parcours d'éducation aux images, notion plébiscitée de longue date par l'ensemble des professionnels du secteur ». Voir également le projet 2018-2020 de l'association dans lequel l'éducation aux images occupe une place centrale.

Alain Bergala, critique de cinéma et conseiller « cinéma » du ministre de l'éducation nationale en 2000, appelle la « riposte » et qui s'inscrit de longue date dans les orientations scolaires¹⁴.

- Des objectifs pédagogiques
 - Développer la sociabilité du groupe, ce qui participe à l'un des objectifs majeurs mis en avant par l'éducation nationale, à savoir « respecter autrui » ;
 - Accroître la capacité de l'enfant à raconter ce qu'il a vu et à parler des émotions qu'il a ressenties. L'expression des émotions est l'un des objectifs le plus souvent cité par les enseignants. Exprimer ses émotions permet de structurer les activités langagières qui constituent, pour les enseignants de maternelle, le noyau dur des bénéfices scolaires du cinéma. En exprimant ses émotions, le tout jeune enfant les partage, les confronte à celles des autres ; cet exercice a donc aussi une vertu de socialisation en même temps qu'il permet peu à peu de structurer une narration ;
 - Développer le vocabulaire de l'enfant autour du cinéma, l'enrichissement du vocabulaire étant l'un des objectifs du cycle 1 ;
 - Stimuler et améliorer l'expression orale des élèves : le cinéma est souvent compris comme le support d'une diversification de l'expression langagière des élèves. C'est une expérience originale et nouvelle qui conduit à stimuler l'expression orale des élèves ;
 - Exercer la mémoire : les très jeunes enfants sont incités à se remémorer les films vus, certains d'entre eux en tout cas, les mémoriser tous étant hors de leurs capacités¹⁵ ;
 - Ouvrir les enfants sur le monde en leur proposant des films venus d'autres pays ; leur permettre l'accès à une richesse culturelle à laquelle ils n'auraient pas accès sans l'école ;
 - Éduquer le spectateur : quand cet objectif est mentionné au titre de la pédagogie, il se confond avec des habitudes de socialisation (apprendre à bien se comporter dans un lieu d'art et de culture) ;
 - Former l'esprit critique : cet objectif pédagogique se nourrit de la croyance en la vertu émancipatrice de l'exposition précoce à l'art, un grand nombre d'enseignants estimant, à raison, que même très jeunes, les enfants sont déjà aliénés aux écrans et aux « mauvaises images »,

¹⁴ Voir Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma. Petit traité de transmission du cinéma à l'école et ailleurs*, Cahiers du cinéma/essais, 2002, p. 26-30. Voir en particulier p. 27 : « L'illusion pédagogue a longtemps consisté à croire que le décryptage était la voie royale pour développer l'esprit critique des enfants à partir de circuits courts d'analyse. Il suffirait d'avoir fait trois fois dans l'année, en classe, une analyse bien convaincante de séquences ou de films, à laquelle les enfants ont visiblement adhéré, pour se persuader « qu'ils ne regarderont plus jamais la télé comme avant ». C'est avoir une idée bien angélique du rapport de force entre l'intervention pédagogique et la puissance de tir idéologique des médias et de tout notre environnement d'images et de sons. ».

¹⁵ Si trois séances sont programmées dans l'année scolaire, les enfants, dès 3 ans, peuvent être amenés à visionner 17 courts-métrages dans l'année.

celles de la télévision, des tablettes, des smartphones, celles de l'environnement quotidien¹⁶. L'entrée en cinéma, la découverte des films comme objets artistiques auraient la vertu, par le travail même modeste mené en classe, d'armer les élèves et de leur permettre non seulement de distinguer un bon d'un mauvais film, mais encore les bonnes des mauvaises images.

- Des objectifs artistiques
 - Faire découvrir un art dans le cadre du PEAC. Lancé en 2014, ce parcours est encore souvent inconsistant au cycle 1, les possibilités d'une éducation artistique et culturelle, et notamment les sorties culturelles, étant limitées pour les très jeunes enfants dans un cadre scolaire, selon le témoignage assez unanime des enseignants ;
 - Faire découvrir aux enfants le cinéma comme art : cet objectif suppose de veiller constamment à ne pas dénaturer le cinéma (un film n'est pas une succession d'images animées, mais l'art de « représenter la réalité à travers la réalité »¹⁷), à ne pas l'asservir à des objectifs d'apprentissage scolaire ;
 - Proposer aux enfants une expérience esthétique et sensible riche ;
 - Faire approcher par la sensibilité les spécificités du langage cinématographique ;
 - Faire découvrir aux plus jeunes le cinéma dans toute sa diversité ;
 - Utiliser le cinéma comme art complet pour ouvrir les enfants à la musique, aux arts plastiques, à la lecture, etc.
- Des objectifs culturels
 - Faire découvrir aux enfants un lieu et une pratique culturelle : la sortie au cinéma. La mission a entendu cet objectif exprimé par la formule « Éduquer au cinéma » ;
 - Développer de façon précoce des pratiques culturelles. Pour les enseignants, et singulièrement ceux qui exercent dans des zones considérées comme défavorisées, l'école est ici pleinement dans son rôle de transmission et de démocratisation de l'accès à l'art et à la culture ;
 - Permettre la rencontre avec des œuvres ;
 - Éduquer le spectateur : développer la capacité chez l'enfant à choisir un film et à dire ce qu'il en a pensé (voir supra) ; cet objectif se confond souvent avec l'éducation aux images et l'éducation du regard.

¹⁶ Voir l'enquête de Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre, *Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte ELFE*, culture Études, ministère de la culture, 2020-4. Voir le chapitre *Temps des écrans*, p. 22 sq. « ... à deux ans, 26% des enfants jouent avec une tablette ou un ordinateur au moins une fois par semaine ; ils sont 42% un an et demi plus tard et y consacrent alors en moyenne 4 heures et quart par semaine, soit une heure et demie de plus qu'à deux ans ».

¹⁷ L'expression se trouve dans l'ouvrage d'Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma. Petit traité de transmission du cinéma à l'école et ailleurs*, op. cit., p. 26.

- Des objectifs d'équité sociale et de démocratisation culturelle
 - Faire découvrir un lieu et une pratique culturelle que tous les enfants n'auront pas l'occasion de connaître dans leur cadre familial, surtout à cet âge-là ;
 - Sensibiliser les parents, directement ou indirectement, à l'existence de films d'animation riches et de bonne qualité, de nature à stimuler davantage l'imaginaire de leurs enfants que ceux qui sont disponibles dans leur environnement quotidien.
- Des objectifs économiques

Ces objectifs-là sont rarement spontanément exprimés mais sont néanmoins sous-jacents.

- Participer à l'équilibre financier de certaines salles de cinéma d'art et d'essai pour lesquelles les séances de cinéma réservées aux classes peuvent être des ressources conséquentes ;

À cet égard, compte tenu du fait que le nombre d'entrées de l'expérimentation pour l'année 2019-2020 s'est élevé à presque 150 000 (sanitaire), les recettes générées par la projection des films, sur la base de places à 2,5 €, s'élèvent à 375 000 €. S'il n'y avait pas eu de séances annulées, le produit des recettes aurait atteint 625 000 €.

Pour les dispositifs scolaires, la répartition des recettes est la suivante : 30 % pour le distributeur et 70 % pour la salle de cinéma.

- Donner une visibilité aux films d'animation destinés aux très jeunes enfants en disposant d'un public captif qui ira les voir ;
- Offrir une deuxième vie aux films d'animation choisis pour figurer dans le catalogue, avec un nouveau temps d'exploitation générateur de recettes, postérieur à la première sortie en salle ; pour certains producteurs et distributeurs de films les recettes générées par la billetterie de « Maternelle et cinéma » ne sont pas négligeables.

Ainsi le film *Le petit chat curieux, Komaneko* totalise 260 000 entrées depuis sa sortie, dont 23 % par le biais de « Maternelle et cinéma ». Cela représente une part des recettes un peu plus faible, les tarifs des séances scolaires étant moins élevés que ceux des séances publiques (2,5€ *versus* 6 ou 7 €) et la part réservée aux distributeurs plus faible (30% *versus* 50 %).

Si les objectifs assignés à l'expérimentation se révèlent ainsi nombreux et hétérogènes, ils n'ont pour autant fait l'objet d'aucune hiérarchisation ou de définitions préalables de critères permettant de juger de leur atteinte de façon conjointe entre les partenaires. Dans ces conditions, toute évaluation réelle de l'expérimentation, qui en toute rigueur aurait pu, par exemple, nécessiter la constitution de groupes témoins, s'est révélée impossible. La mission s'est en conséquence appuyée sur l'ensemble des retours des enseignants et des responsables rencontrés, leurs constats et leurs appréciations des bénéfices retirés par les

enfants engagés dans l'expérimentation ainsi que sur la progression du nombre de classes volontaires pour y participer.

Il est à noter, toutefois, que cette absence de cadre propice à l'évaluation, loin d'être propre à « Maternelle et cinéma » s'avère être une constante dans la mise en œuvre de l'EAC à l'école.

Ainsi le taux élevé de satisfaction des enseignants atteste certes que cette expérimentation est intéressante et motivante pour eux. Cependant, elle révèle aussi un biais fréquent de l'évaluation des projets d'EAC : l'expérimentation est jugée réussie si les enseignants sont satisfaits et ont l'impression que les enfants étaient contents¹⁸. Peu d'initiatives sont prises pour évaluer directement auprès des bénéficiaires finaux que sont les élèves de l'effet des dispositifs d'EAC.

Quelques pistes d'évaluation intéressantes ont pourtant été suggérées à la mission. L'équipe des sociologues et des chargées de recherche du DEPS du ministère de la culture a ainsi suggéré de se référer aux cohortes annuelles d'élèves – et notamment à la cohorte ELFE¹⁹ – qui permettent de suivre sur la durée le parcours des enfants et d'évaluer si leurs trajectoires en matière de pratiques culturelles évoluent différemment selon les activités artistiques et culturelles auxquelles ils ont pu participer.

b - L'existence d'une offre différente de cinéma à destination des élèves de maternelle dans certains autres départements

Dans certains départements ne participant pas à l'expérimentation, il s'avère que d'autres modalités d'accès au cinéma, pour tout ou partie des enfants de maternelle, existent cependant. Des dispositifs spécifiques et complets, inscrits dans des initiatives ou des traditions locales et en général antérieurs au lancement de l'expérimentation « Maternelle et cinéma » en 2014, y sont ainsi parfois proposés pour les très jeunes enfants, y compris dès l'âge de la crèche.

De ce fait, l'expérimentation ne dispose pas de la même position hégémonique, s'agissant de la maternelle, que les autres dispositifs gérés par « Passeurs d'images » en matière d'éducation au cinéma pour l'école, le collège. Un rapide état des lieux national en matière d'offre de cinéma pour la maternelle fait ainsi ressortir une typologie qui, construite sur une base départementale, recouvre quatre principaux cas de figure :

- les départements où rien de spécifique n'existe pour ces jeunes enfants : 33 départements sont dans ce cas (notamment en Champagne, Lorraine, Normandie et en Outre-mer mais disséminés en fait dans la plupart des régions, ces départements étant le plus souvent ruraux – Haute-Loire, Jura, Côtes d'Armor, Corse du Sud, Lot, Tarn, Vendée, Var, sans que cela soit pour autant systématique – cas des Yvelines et de l'Essonne) ;
- les 38 départements où l'expérimentation « Maternelle et cinéma » est mise en œuvre ;

¹⁸ Ainsi que le souligne Alain Bergala : « En pédagogie plus qu'ailleurs, il faut se méfier du critère de « ce qui marche », et qui n'est jamais une validation suffisante car la mondialisation marche, le commerce marche, les médias marchent, la division du travail marche, la démagogie marche, mais est-ce vraiment cela que nous voulons transmettre et reproduire ? » cf. *L'hypothèse cinéma. Petit traité de transmission du cinéma à l'école et ailleurs*, op. cit., p. 16.

¹⁹ ELFE : Étude longitudinale française depuis l'enfance.

- les départements où seuls les élèves de grandes sections de maternelle continuent de participer à « École et cinéma » (ces élèves en bénéficiant parfois en liaison avec des élèves du cours préparatoire de primaire). Cette situation est fréquente puisque, parmi ces élèves de grandes sections, et comme l'illustre le tableau ci-dessous, près de 100 000 étaient dans ce cas de figure en 2019-2020, soit un montant double de ceux inscrits dans l'expérimentation « Maternelle et cinéma » proprement dite.

Répartition des différentes sections au sein du dispositif « Maternelle et cinéma » en 2019-20 et rappel du nombre d'élèves de grandes sections inscrits à « École et cinéma »

<i>En milliers</i>	Maternelle et cinéma	École et cinéma
Petites sections	35	-
Moyennes sections	40	-
Grandes sections	48	98
Total	123	

En prenant pour référence l'année précédente, cet écart entre les nombres d'élèves des grandes sections inscrits à « École et cinéma » ou dans l'expérimentation aurait été encore sensiblement plus important, puisque dans un rapport de 1 à 5 (141 000 contre 28 000 pour l'expérimentation).

- enfin, quelques départements où un programme particulier préexistait et s'est maintenu, le plus souvent en lieu et place de l'expérimentation : c'est en particulier le cas dans les départements du Puy-de-Dôme, Doubs, Eure-et-Loir, Indre, Loiret, Paris, Seine-Saint-Denis, Charente, Bouches-du-Rhône.

Dans cette dernière catégorie, deux exemples parmi les plus emblématiques, la Ville de Paris et le département de la Seine-Saint-Denis, ont été approfondis par la mission.

À Paris, où l'expérimentation de Passeurs d'images n'est pas présente, l'association « Enfances au cinéma », met notamment en œuvre, depuis 2008, le programme « Mon premier cinéma » destiné aux élèves de maternelle. Les films sont choisis dans le cadre d'un partenariat qui associe des salles de cinémas et des distributeurs. Cette action est accompagnée par la délégation académique aux arts et à la culture du rectorat de Paris. Elle est financée pour l'essentiel par la Mission cinéma de la Ville de Paris (81 k€) et la DRAC d'Île-de-France (13 k€). On y retrouve beaucoup de caractéristiques de l'expérimentation : trois séances annuelles pour les trois sections au coût unitaire de 2,50 €, parfois pris en charge par la caisse des écoles ; présentation des séances en salles par un intervenant spécialisé, formation annuelle de 3 h et dossiers pédagogiques pour les enseignants etc.

Ce dispositif a touché près de 20 000 élèves en 2020 (soit un 1/6 du total des élèves concernés par l'expérimentation de Passeurs d'images), répartis de façon assez égale entre les trois sections, et entraîné la vente de près de 50 000 billets (soit un tiers des billets vendus par l'expérimentation).

En Seine-Saint-Denis, l'expérimentation « École et cinéma – Maternelle » n'est pas non plus présente. À travers l'association « Cinémas 93 », le département offre néanmoins un dispositif d'initiation au cinéma dès le plus jeune âge implanté de longue date. La première

expérience a été menée à la Courneuve il y a une dizaine d'années, puis elle a essaimé petit à petit dans tout le département à la faveur du volontarisme de celui-ci ainsi que d'un groupement de cinémas publics et associatifs qui a pris le nom de « Cinémas 93 ». Leur proposition d'éducation au cinéma possède de nombreux atouts qui ont semblé à la mission surclasser l'offre de « Maternelle et cinéma » avec une grande expérience du très jeune public, dès l'âge de la crèche depuis près de vingt ans, et un cadre très structuré prévoyant notamment : une lettre de cadrage avec la DSDEN de la Seine Saint-Denis²⁰ ; un référent « cinéma » dans chaque circonscription du premier degré ; gages d'un engagement partenarial, des exploitants de salle formés à l'accueil « jeune public » ainsi que des médiateurs et médiatrices dédiés à l'accueil de très jeunes enfants ; un dispositif spécialement pensé pour les très jeunes enfants, la « médiation en salle », qui permet la découverte ludique du cinéma.

Les responsables de l'association ont une conscience très élevée des exigences qui doivent être satisfaites avec les très jeunes enfants et considèrent que de nombreuses conditions doivent être réunies pour cette offre éducative. Ainsi, loin du consumérisme, leur projet n'est pas seulement d'emmener les enfants au cinéma, mais de penser un projet d'éducation artistique global et pluridisciplinaire. Ce projet comprend 4 séances annuelles, dont un atelier artistique obligatoire en classe, avec des artistes issus de disciplines différentes qui, chaque année, proposent un travail élaboré en partenariat avec le Conseiller pédagogique départemental. Il s'agit donc de projets pensés pour une année scolaire et fondés sur la conviction que la séance de cinéma ne se suffit pas à elle-même.

S'agissant du choix des films, « Cinémas 93 » a passé un partenariat privilégié avec le distributeur KMBO. Les films sont choisis en vue de convenir aux trois niveaux de l'école maternelle, le département comprenant de nombreuses classes à plusieurs niveaux. Consciente de l'importance pour les jeunes enfants d'avoir la possibilité de revoir des extraits des films, ce droit a été négocié en amont avec les distributeurs. Ainsi les enseignants ont-ils gratuitement accès aux extraits, à leur demande.

Le professionnalisme de cette association est sensible encore dans sa reconnaissance comme organisme de formation professionnelle depuis 2014. Les formations proposées visent à engager exploitants de salle, médiateurs et médiatrices dans une dynamique de professionnalisation par la formation continue.²¹

L'association bénéficie d'un important financement du département (20 K€/an) et de la DRAC (10 K€/an).

Seule réserve, mais de taille, à cette proposition éducative séduisante : compte tenu de son coût, elle ne touche qu'une petite partie des élèves de maternelle de la Seine-Saint-Denis (1 800 élèves, soit moins de 3 % de l'effectif potentiellement concerné).

²⁰ Depuis 2019.

²¹ Voir le site de l'association cinemas93.org

II - SI « MATERNELLE ET CINÉMA » COMPORTE DES LIMITES, CETTE INITIATIVE DISPOSE AUSSI D'ATOUTS INTRINSÈQUES QUI LA RENDENT GLOBALEMENT UTILE

A / LES LIMITES DU CINÉMA À LA MATERNELLE

a - Des ambitions excessives ?

Comme évoqué précédemment, les objectifs régulièrement cités à propos de l'expérimentation sont très divers, et révélateurs d'une difficulté à définir précisément le but poursuivi. Cette multiplicité des formulations semble traduire parfois davantage les intérêts des acteurs qu'une réelle capacité à prendre en compte l'intérêt de l'enfant et la réalité de ce que le cinéma peut leur apporter à un âge aussi précoce.

Ainsi, viser « l'éducation à l'image » apparaît comme trop ambitieux. Cet aspect, souvent mis en avant, ne serait-ce que par le nom générique de « programmes d'éducation à l'image » accolé à « École et cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma », mérite d'être sérieusement interrogé, et ce tout particulièrement dans le cas d'enfants de maternelle. À cet égard, en effet, le discours ou les objectifs parfois assignés dans certains documents, en termes notamment d'acquisition d'un « regard critique » ou de maîtrise des termes techniques (travelling, contre-plongée, cadrage etc..) apparaissent surévalués et empreints d'une sorte d'« adultomorphisme ».

Par ailleurs, derrière le consensus apparent, l'objectif de l'éducation à l'image recouvre des visées hétérogènes. Du côté scolaire, l'éducation aux images renvoie ainsi à l'éducation aux médias et à l'information et donc plutôt à l'éducation du citoyen éloignant enseignants et élèves du cinéma comme art et des objectifs d'éducation artistique propres aux dispositifs d'éducation au cinéma. Du côté des professionnels du cinéma, il invite plutôt à un travail de « décryptage » des images, de lecture filmique hors de portée des enseignants et surtout des élèves, *a fortiori* d'élèves de maternelle. L'éducation au cinéma est ainsi potentiellement dévoyée de son objectif artistique, le but de ces dispositifs n'étant pas de former des experts de l'analyse filmique. Cette manière d'appréhender les films a en outre pour effet de générer un sentiment d'infériorité et une forme d'autocensure chez les enseignants, dont l'expertise pédagogique se trouve potentiellement mise à mal.

La mission considère ainsi que l'objectif consensuel d'éducation à l'image avancé par tous les acteurs du cinéma à l'école est à la fois réducteur par rapport à l'ambition d'éduquer au cinéma, et également décalé. On peut estimer en effet que le cinéma n'est pas le médium privilégié pour éduquer au décryptage des images, notamment de celles détournées ou truquées qui circulent abondamment sur les réseaux sociaux.

Selon la mission, il conviendrait de recentrer « maternelle et cinéma » sur son objectif premier qui est de faire aimer le cinéma et d'engager les enfants dans une première expérience artistique et culturelle.

b - Une notion d'expérience insuffisamment valorisée

La notion « d'expérience sensible » est peu mobilisée dans les témoignages recueillis par la mission, comme point d'appui d'un parcours éducatif. Certains enseignants, se risquent à la

définir comme une « éducation à l'image par la sensation » où l'enfant est à la fois spectateur et acteur²², récepteur et producteur. Mais, sans doute faute de l'outillage nécessaire pour penser l'expérience artistique de très jeunes enfants, elle est rarement considérée comme l'entrée privilégiée pour parler des séances de cinéma.²³

La notion d'expérience sensible présente pourtant des avantages.

- Elle offre la possibilité d'ancrer la sortie au cinéma dans le vécu des élèves, en en faisant une expérience personnelle.
- Elle permet de recentrer les objectifs sur l'éducation au cinéma comme art en travaillant sur tout ce qui relève du sensible plus que du sens (la lumière, les matières, les rythmes, le grain sonore).
- Plutôt que de privilégier la dimension langagière, cet ancrage permettrait ainsi de privilégier l'approche sensible.
- Elle engage à inscrire les trois sorties au cinéma dans un parcours cohérent, progressif et surtout personnel de l'élève, se déroulant tout au long de l'année scolaire et au-delà, ce qui constitue le sens même du PEAC²⁴.

c - Des limites propres au cinéma pour des enfants de maternelle, en particulier s'agissant des petites sections

Le cinéma à la maternelle possède des limites propres en tant qu'outil pédagogique ou vecteur d'éducation artistique et culturelle, et ce tout particulièrement pour les enfants de moins de quatre ans. Celles-ci portent tant sur le cinéma en lui-même, en tant qu'art, que sur les modalités pratiques de la sortie pour pouvoir assister aux projections.

La mission a rencontré Serge Tisseron, psychiatre, psychologue et psychanalyste qui a consacré une bonne part de ses travaux à l'influence des écrans sur les enfants. Selon lui, le cinéma souffre en premier lieu, et s'agissant plus particulièrement des très jeunes enfants, du handicap d'induire un décalage temporel entre le temps de l'émotion qu'il suscite et celui de l'expression de cette émotion. Certes le film permet immédiatement de rire ou de sourire, il autorise l'expression modeste d'émotions, mais en règle générale, ces dernières doivent attendre la fin du film pour s'exprimer. Or, même dans le cas de courts-métrages à la durée limitée (moins de 20 minutes), comme c'est quasi-systématiquement le cas dans le cadre de l'expérimentation, ce décalage est préjudiciable aux enfants, en comparaison avec d'autres spectacles, comme les marionnettes par exemple, durant lesquels les enfants peuvent manifester leurs émotions en continu et sans réserve, ou d'autres supports comme les livres, qui permettent de s'arrêter dès qu'on le souhaite et offrent la possibilité d'un échange quasi-constant avec l'adulte. Serge Tisseron observe que ce défaut est particulièrement notable pour les enfants de moins de 4 ans et demi pour lesquels il importe que l'expression de l'émotion soit immédiate et le moins possible différée sous peine d'être refoulée.

De même, si le pédopsychiatre Bernard Golse reconnaît que la culture, et dans le cas d'espèce le cinéma, favorise les phénomènes « transitionnels », qui permettent au très jeune

²² Ces constats des enseignants rejoignent ceux d'Alain Bergala : « L'idée de spectateur créateur est une idée forte, peu familière à l'école qui a tendance à passer un peu trop vite à l'analyse, sans laisser à l'œuvre le temps de développer ses résonances et de se révéler à chacun selon sa sensibilité. » cf. *L'hypothèse cinéma*, op. cit., p. 43.

²³ Des travaux de référence dans ce domaine existent pourtant, ceux d'Alain Kerlan (Université Lyon 2) ou de Myriam Lemonchois (Université de Québec à Montréal). cf. Alain Kerlan (dir.), *Des artistes à la maternelle*, SCEREN/CNDP, 2005 et le suivi par son équipe de chercheurs du projet Enfance, art et langage de la ville de Lyon.

²⁴ Voir le référentiel du PEAC, B.O. du 9 juillet 2015.

enfant « de se détacher sans s'arracher » et constituent comme « un pont entre lui et les autres », ce qui est positif et de nature à favoriser le langage au travers d'une émotion partagée et partageable, il se déclare néanmoins « favorable mais prudent » vis-à-vis des sorties au cinéma avec de très jeunes enfants²⁵.

Il rappelle ainsi que, pour les très jeunes enfants (2-3 ans), domine la sensorialité « proximale » liée au goût, à l'odeur, au toucher par rapport à la sensorialité « distale » que permet la vision ou l'audition, et à laquelle, précisément, fait appel le cinéma. Il vaut donc mieux, à son sens, que ce stade proximal ait été dépassé pour que la sortie au cinéma soit pleinement profitable.

Bernard Golse recommande également que l'enfant soit le plus possible à proximité d'un adulte lorsqu'il se retrouve face à un écran, afin qu'il puisse constater que les émotions qu'il ressent sont partagées et se sente rassuré. Or, dans une séance de cinéma de maternelle, cette proximité constante avec un adulte ne peut être assurée.

Dans le même ordre d'idée, on notera également que, si le rapport de Sophie Marinopoulos²⁶ remis en 2019 au ministère de la culture recommande (préconisation 6) de reconnaître le cinéma pour le tout-petit (en dessous de trois ans) comme une « nourriture culturelle » et entend encourager les relations entre éveil culturel, images cinématographiques et développement de l'enfant, cela doit toujours s'inscrire, dans l'esprit de l'auteur, dans le cadre d'une projection partagée avec les parents et permettre ainsi un renforcement du lien parents-enfants. Or, même avec quelques parents accompagnateurs, le nombre d'adultes lors d'une séance de cinéma en maternelle est toujours trop faible par rapport à celui des enfants pour que cette proximité souhaitée soit optimale.

Par sa puissance émotionnelle, le cinéma est aussi de nature à provoquer un sentiment de peur chez les très jeunes enfants. Cet écueil est bien pris en compte dans la conception de l'expérimentation, notamment dans le choix des films permettant d'éviter tout traumatisme ainsi que dans la gradation progressive de l'extinction de la lumière dans la salle lors de la projection. Il reste que cette émotion, par ailleurs majeure pour le cinéma (qui se voit ici quelque peu bridé dans un de ses principaux ressorts), peut rester malgré tout présente chez de très jeunes enfants, de façon atténuée certes, mais éventuellement aggravée tant par le temps de latence induit dans l'expression de ce ressenti que par l'impossibilité d'une présence adulte à proximité de chaque enfant.

De l'avis général, le choix des films est aussi, pour les enfants de maternelle et plus encore pour ceux de 3-4 ans, plus délicat que pour les autres programmes scolaires de cinéma existants : le catalogue de l'expérimentation s'avère ainsi plus restreint que pour les autres dispositifs gérés par « Passeurs d'images »²⁷ avec des films souvent peu récents et principalement d'animation, les rares films en prise de vue réelle étant en général de vieux films muets (Charlie Chaplin, Buster Keaton). Lors des auditions menées, ce catalogue a ainsi souvent été pointé comme une faiblesse de l'expérimentation, étant jugé vieillissant, voire parfois inadapté à l'âge des élèves²⁸. Serge Tisseron relève d'ailleurs que très peu de films

²⁵ Cf. notamment B. Golse : La culture comme « ours en peluche collectif ». Une découverte de l'autre, une prévention de l'intolérance et de la violence, *Spirale* n° 93, 2020.

²⁶ « Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien avec son parent » (ECA-LEP, janvier 2019)

²⁷ Plus de 80 films sont proposés dans le catalogue École et cinéma pour les élèves âgés de 6 à 10 ans (cycles 2 et 3), 93 dans le dispositif Collège au cinéma.

²⁸ Parmi les films jugés parfois inadaptés, sont cités « Katia et le crocodile », « Le grand dehors », « La pie voleuse ».

sont faits spécifiquement pour les 3-4 ans alors que ce très jeune âge requerrait précisément des créations spécialement adaptées. Parmi les courts-métrages visionnés par la mission, si la plupart d'entre eux ont semblé adaptés, certains lui ont néanmoins paru assez obscurs ou de nature à susciter quelques interrogations s'agissant de très jeunes enfants (histoire du roi faisant décapiter tous ses barbiers successifs ; arrivée – dans « La pie voleuse » - d'une femme occidentale dans la ville d'un souverain musulman propriétaire d'un harem, etc.).

Par ailleurs, la nécessité de programmer des courts-métrages, pour s'adapter à la capacité d'attention limitée de ce jeune public, combinée avec l'obligation d'une durée minimale de la séance, pour justifier son coût, voire un déplacement en car (cf. infra), aboutit parfois à la diffusion d'un grand nombre de courts-métrages (jusqu'à 6) par séance, ce qui excède la capacité d'attention de très jeunes enfants (pour un enfant de trois ans la capacité d'attention n'excède pas dix minutes).

Outre le nombre possiblement excessif de courts-métrages projetés successivement, une autre difficulté propre au dispositif, s'agissant d'élèves de maternelle, tient à l'impossibilité de revoir les films, faiblesse unanimement soulignée par les enseignants auditionnés par la mission. Les très jeunes enfants, en effet, auraient besoin de revoir les films plusieurs fois afin de prolonger la séance et l'expérience personnelle qui lui est liée.

En dépit de la multiplication du nombre de courts-métrages diffusés, la durée du programme total ne doit pas excéder 45 minutes, ce qui paraît effectivement impératif compte tenu de l'âge du public. Cela entraîne néanmoins, lorsque cette sortie nécessite un déplacement en car (ce qui cependant est loin d'être systématiquement le cas – cf. B.e) un rapport temps de transport/temps de spectacle peu favorable au cinéma en comparaison avec d'autres sorties culturelles ;

D'ailleurs, et selon les circonstances, plusieurs types de contraintes pratiques sont susceptibles de s'imposer aux organisateurs et aux enseignants, notamment dans les zones rurales s'agissant des séances pour les élèves de maternelle : existence de classes multiniveaux mélangeant plusieurs sections, présence possible d'élèves de très petites sections (TPS), comprenant des enfants de deux ans à qui l'expérimentation n'est *a priori* pas destinée, nécessité de profiter du car pour déplacer plusieurs classes, facilités pratiques à déplacer plusieurs classes d'une même école ou, au contraire, besoin de regrouper plusieurs classes d'écoles différentes pour rentabiliser la salle... Tous ces cas de figures peuvent aboutir à des projections réunissant des élèves de deux ou trois sections différentes de maternelle (voire quatre avec les TPS). Dans ces conditions, toutes les attentions ou précautions prises pour bâtir une progression fine de l'initiation au cinéma, par année, en termes de nombre de films ou de types de films, pour s'adapter de façon précise à l'âge des enfants de chaque section de maternelle, sont rendues inopérantes. Or s'il est vrai que, pour les raisons pratiques vues plus haut, les autres dispositifs d'éducation au cinéma (« École -collège- lycéens et apprentis au cinéma ») sont aussi conduits à projeter de mêmes films à des élèves de plusieurs niveaux, on peut penser que ce cas de figure est plus préjudiciable s'agissant de très jeunes enfants, l'écart de maturité, sensible dans la maîtrise de la langue, entre un enfant de 2 ou 3 ans et un enfant de 5 ans étant très important.

d - Une expérimentation qui peut questionner le danger de l'exposition aux écrans

Nombre de médecins ou de psychologues se sont inquiétés de la place grandissante et jugée excessive des écrans dans l'environnement domestique des jeunes enfants. De fait, au-delà

de la recommandation d'une absence d'écrans en dessous de trois ans²⁹, une étude récente du Département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la culture (DEPS)³⁰ montre la forte présence des écrans domestiques pour des enfants de 3-6 ans : en moyenne 7 heures par semaine devant la télévision pour la quasi-totalité d'entre eux, auxquelles s'ajoutent 4 h 15 sur la tablette pour la moitié d'entre eux et 3 h 40 de jeux vidéo sur portables pour plus de 40 % d'entre eux. Dans ce contexte, le cinéma peut sembler souffrir, même s'il concerne un grand écran non domestique, d'une forme de parenté, du fait de son mode de réception, voire du type de programmes regardés (images animées), avec ces écrans jugés envahissants. Ceci pourrait, de prime abord, lui faire préférer d'autres sorties culturelles au contenu radicalement différent et auquel un jeune enfant aurait moins spontanément accès (spectacle de marionnettes, visites de musée ou de lieu historique), sachant en outre que ces dernières permettent au jeune enfant une expression plus immédiate des émotions que le cinéma.

Pour autant, et tous les spécialistes de la petite enfance rencontrés sont d'accord sur ce point, il n'y a pas lieu de craindre une quelconque « nocivité » de la sortie au cinéma, même pour de très jeunes enfants : le fait que ce ne soit pas un écran domestique que l'enfant regarderait seul, le nombre réduit de séances annuelles (trois au maximum) et les précautions prises pour éviter les traumatismes éventuels (choix des films, modalités de projection adaptées au très jeune âge) garantissent l'absence de réel danger ou la création d'une quelconque addiction. C'est plus sous l'angle de l'apport « original » d'une sortie culturelle en maternelle, ou de l'utilisation optimale à laquelle celle-ci peut donner lieu, que l'intérêt relatif de celle réalisée au cinéma peut, en première approche, porter à discussion.

B / DES ATOUTS INTRINSÈQUES ET PRATIQUES

Si les limites de l'expérimentation existent, elles ne doivent pas conduire pour autant à nier l'intérêt global de la sortie au cinéma pour les enfants de maternelle, du fait tant de ses qualités intrinsèques que de ses atouts pratiques relatifs. Les premières sont d'autant plus sujettes à être mises en valeur que les enseignants sont volontaires pour y participer et donc *a priori* enclins tant à se former en amont qu'à concevoir, pour leur classe, des exploitations pédagogiques en lien avec la projection des films.

a - La sortie au cinéma constitue une première expérience de sortie culturelle spécifique et forte

- Une première expérience sensorielle et esthétique

Compte tenu de l'âge des enfants de maternelle, la sortie au cinéma s'avère souvent être une première expérience. La découverte de ce lieu culturel particulier, du grand écran, du son, de la projection dans le noir, d'une histoire originale, d'un art jouant sur l'ensemble des registres intellectuels et sensoriels, comme l'émotion partagée avec ses camarades et les adultes présents, constitue assurément une expérience sensorielle, émotionnelle et esthétique spécifique et forte. Même s'ils sont impossibles à mesurer, des effets positifs en

²⁹ Notamment de la part de Serge Tisseron à l'origine de la règle dite des « 3-6-9-12 » désormais relayée par l'Association française de pédiatrie ambulatoire : pas d'écrans avant 3 ans, pas de console de jeux avant 6 ans, pas d'Internet avant 9 ans, pas d'Internet seul avant 12 ans et encore avec prudence.

³⁰ Cf. Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre, *Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte ELFE*, culture Etudes, ministère de la culture, 2020-4. Rapport cité.

sont indéniablement retirés, selon les témoignages recueillis par la mission, en termes d'éveil et de découverte.

En ce sens, il est souhaitable d'accorder à cette initiation au cinéma la qualité de premier jalon d'une éducation artistique et culturelle de l'enfant. Il s'agit bien de premières « rencontres » à fort potentiel esthétique et émotionnel. Et le souhait émis par le CNC et l'association « Passeurs d'images » en charge du programme de réserver la première projection du film à la salle, sans visionnage préalable en classe (dans le cas où cela serait possible), afin de ne pas en diminuer l'impact, apparaît dès lors compréhensible.

- Une expérience de socialisation

La sortie au cinéma constitue aussi une expérience de socialisation originale : dans le cadre du programme, elle représente souvent une des premières expériences de sortie collective (cf. infra) et la seule dans un cadre aussi spécifique (grande salle, quasi-obscureté, etc.). Elle permet ainsi aux enfants de « faire ensemble », à un âge où le collectif ne va pas de soi.

À cet égard, en étant une expérience partagée, elle joue pleinement ce rôle de phénomène « transitionnel » que le pédopsychiatre Bernard Golse appelle « *l'ours en peluche collectif* », qui lui permet de se distancier sans s'arracher via la création d'un espace intermédiaire entre lui et les autres, ceci étant de nature à favoriser chez lui le langage. Au-delà de cet aspect lié à l'expression orale, la sortie au cinéma peut aussi être source d'une amélioration du comportement, soit de l'ensemble de la classe, soit à titre individuel, s'agissant de certains élèves en particulier.

- Une expérience développant la narrativité

Enfin la sortie au cinéma contribue, du fait de l'histoire contée, à développer le sens de la narrativité. En imposant le sens du récit, sans retours en arrière contrairement à la lecture, le cinéma solliciterait ainsi, selon Emmanuel Ethis, recteur de l'académie de Bretagne et vice-président du Haut-Conseil de l'éducation artistique et culturelle, des qualités de concentration et de perception dans la durée. Or ces qualités sont très importantes pour faciliter l'objectif majeur, selon lui, de « prise de repères dans des œuvres temporelles », sachant que seule la narration fait trace.

b - L'éducation au cinéma à la maternelle peut contribuer conjointement à la poursuite des objectifs d'apprentissage du cycle 1 et aux objectifs spécifiques de l'EAC

Les objectifs de l'École maternelle sont centrés sur le langage et l'épanouissement de l'enfant³¹.

Le cinéma peut aisément être articulé à au moins trois domaines des programmes de l'école maternelle : « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » ; « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » (où le cinéma est même cité) ; et enfin

³¹ Voir la présentation des objectifs de l'école maternelle sur le site eduscol, <https://eduscol.education.fr/610/presentation-de-l-ecole-maternelle> : « La formation dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement langagier, sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre, progressivement, de devenir élève. Elle est adaptée aux besoins des élèves en situation de handicap pour permettre leur scolarisation. Elle tend à prévenir des difficultés scolaires, à dépister les handicaps et à compenser les inégalités. L'école maternelle est la première étape du parcours des élèves dans la maîtrise des acquis fondamentaux - lire, écrire, compter et respecter autrui - à la fin de l'école élémentaire. »

« Explorer le monde ». Dans ces trois domaines, « Maternelle et cinéma » peut être source de situations pédagogiques originales et stimulantes pour les jeunes élèves (cf. infra), d'autant plus si elles s'inscrivent dans un projet pluridisciplinaire pensé en amont de la séance de cinéma et qu'elles respectent, avant tout, la singularité de l'expérience sensible des élèves.

S'agissant plus spécifiquement des objectifs de l'éducation artistique et culturelle, le cinéma trouve sa place dans le triptyque « Rencontre, pratique, connaissances » en cochant de façon évidente la première case. La sortie au cinéma permet indéniablement la rencontre avec une œuvre et un lieu de culture spécifique. Il est d'ailleurs significatif à cet égard que l'Académie de Paris inscrive, pour le cycle 1, l'objectif de « Voir un film dans un cinéma » dans le cadre de son parcours EAC. L'atteinte des deux autres objectifs, si elle reste possible, apparaît en revanche plus mesurée : s'agissant de la pratique, même si celle-ci peut exister, la mission ayant par exemple été informée d'une expérience d'atelier de réalisation de film d'animation en volume (« stop motion ») pour des classes de petites ou de grandes sections dans le Val-de-Marne, ces mises en œuvre restent exceptionnelles. En revanche, proposer des ateliers de fabrication de thaumatropes, de zootropes ou de folioscopes (« flip book ») est plus fréquent. Reste que, pour d'évidentes raisons de maturité cognitive et motrice, le passage à la pratique est délicat dans l'initiation au cinéma s'agissant de très jeunes enfants.

Quant aux connaissances acquises et à la création d'une culture personnelle, il convient de ne pas surestimer les bénéfices de l'éducation au cinéma (cf. infra), ni les connaissances du patrimoine cinématographique susceptibles d'être acquises à cet âge. En revanche d'autres connaissances et compétences peuvent être développées, particulièrement lorsque l'expérience cinématographique est mise en lien et en résonance avec d'autres expériences sensibles : de la danse, un spectacle de ciné-concert, une exploration du son. L'intérêt pédagogique du cinéma pour les enfants de maternelle réside moins dans une intellectualisation de leur expérience, que dans la manière dont elle est prolongée et mise en résonance avec d'autres arts ou d'autres expériences sensibles.

En conclusion, il convient de ne pas se contenter de la projection, mais d'inscrire le cinéma dans un projet sur le temps long, et de mieux articuler les objectifs propres à l'EAC et les objectifs d'apprentissages scolaires.

c - Elle peut permettre d'articuler expérience sensible et parcours pédagogique

Le cinéma figure explicitement dans la feuille de route interministérielle (éducation nationale et culture) 2020-21 de l'EAC, comme l'une des deux composantes majeures de l'action « Regarder » au sein des cinq axes prioritaires définis pour cette dernière (« Chanter », « Lire », « Regarder », « S'exprimer à l'oral », « Exercer son esprit critique »). Ces priorités sont une invitation à articuler objectifs artistiques et objectifs d'apprentissage.

Conjugué avec d'autres expériences artistiques (dramaturgie, arts plastiques, musique, etc.), le cinéma se prête à des parcours pédagogiques dans de nombreux domaines :

- Langage : le visionnage de courts-métrages semble, selon de très nombreux avis, s'avérer un bon vecteur pour faire parler les très jeunes enfants en leur donnant l'occasion de s'exprimer sur de multiples sujets : la sortie réalisée en commun, le lieu spécifique de l'expérience, les émotions ressenties, la compréhension du récit, sa temporalité, la mémorisation des dialogues etc.

Le récit fourni par le film offre la possibilité de travailler sur la chronologie et de participer à l'acquisition des marques temporelles dans le langage (avant, pendant, après, en même temps, etc.). Tous les enseignants rencontrés, certes *a priori* favorables à ce type de sortie, ont insisté sur la sortie cinéma comme un support très utile à l'expression orale des enfants ;

- Nature des images : la projection d'un film en maternelle peut permettre aux enseignants de faire saisir la distinction entre des images fixes ou animées, naturelles ou issues de dessins ou de trucages et de constituer en ce sens une forme d'initiation à l'image animée ;
- Découverte du monde : les films peuvent aisément donner lieu à la découverte de milieux naturels variés (campagne, ville, mer, montagne), de pays différents ou de civilisations diverses et concourir en ce sens à l'ouverture d'esprit des enfants ;
- Acquisition de repères dans l'espace et le temps à la faveur de la diversité des films proposés, issus d'aires géographiques et d'époques très variées ;
- Musique : les musiques de films ainsi que les sons présents dans les courts métrages sont aussi une source potentielle d'acquisitions ; le rapport image-son, la variété des musiques ouvrant sur une richesse culturelle ;
- Arts visuels et plastiques : à travers l'exploration des formes, des matières, de la lumière, des couleurs, des décors.

Le cinéma est ainsi volontiers considéré comme une « offre artistique complète ».

Compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible à la mission d'assister à des projections en présence de classes, pas plus qu'aux séances pédagogiques qui leur sont reliées, en amont et en aval. Des échanges avec des enseignants de plusieurs départements, citadins et ruraux, lui ont néanmoins permis de mesurer l'intérêt trouvé, les années précédentes, par ces derniers dans l'utilisation des courts-métrages vus dans le cadre de l'expérimentation pour une exploitation pédagogique *a priori* adaptée. Pour autant, la mission n'a pas été en mesure de se construire une vision d'ensemble de la réalité et encore moins de la qualité réelle de ces travaux pédagogiques pratiques liés aux projections en classe de maternelle.

Certains éléments tangibles existent néanmoins, qui sont de nature à accréditer un souci effectif chez ces professeurs de ne pas se contenter de la projection en tant que telle. Ces éléments ont trait à plusieurs aspects :

- le volontariat nécessaire pour faire partie de l'expérimentation qui fait que seuls ceux et celles *a priori* intéressés s'y consacrent ;
- la formation le plus souvent indispensable pour y participer (entre 3 et 6 heures en général) qui est désormais prise (sauf exception) en dehors du volume des 18 heures d'animation pédagogique (désormais dédiées aux savoirs fondamentaux, français et mathématiques) et donc sur le temps libre des enseignants, ce qui atteste d'un engagement de ces derniers dans l'utilisation et la réussite de ces sorties, et qui leur donne la possibilité d'un pré-visionnage des films ainsi qu'une présentation ;

- les retours du terrain qui ont été exposés à la mission et qui s'avèrent quasiment tous très positifs (y compris en provenance de leurs hiérarchies locales) ;
- des supports pédagogiques (fiches de présentation des films, photogrammes, affiches, liens éventuels avec la littérature jeunesse...), de qualité, fournis par les organismes encadrants, l'existence parfois de projets d'école associant, comme dans le Val-de-Marne, plusieurs sections de maternelle.

d - La sortie au cinéma constitue souvent l'une des rares possibilités de sorties culturelles pour la maternelle

La réalité du parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants de maternelle n'est pas simple à appréhender. Il ressort des auditions conduites par la mission que le nombre de sorties culturelles dont ils bénéficient en moyenne, sur une année non affectée par une pandémie, varie entre une par an dans les écoles les plus éloignées des lieux d'art et de culture, et dix dans les écoles et les communes les mieux dotées. De grands espoirs se portent sur l'application « Adage », en cours de déploiement pour améliorer la remontée des informations en ce domaine et permettre de brosser un tableau plus précis dans le proche avenir. Dans l'état fragmentaire des connaissances actuelles sur le sujet, il apparaît que le cinéma possède plusieurs atouts pratiques qui le rendent souvent plus accessible que d'autres sorties culturelles.

Cela tient d'abord au réseau assez dense de cinémas dans le pays qui sont, avec les bibliothèques et médiathèques, les lieux culturels les plus répandus. Dans les départements urbains, il est ainsi parfois possible d'aller à pied au cinéma de quartier depuis l'école. Dans le cas de très jeunes enfants, pour lesquels la prise de transports en commun est malaisée et pour qui rejoindre un lieu éloigné nécessite donc un car, il s'agit là d'un élément pratique important, voire déterminant, car ce transport s'avère le plus souvent coûteux. Cet avantage comparatif disparaît certes pour les départements ruraux (certains territoires du Pas-de-Calais par exemple) dans lesquels la sortie au cinéma nécessite, comme les autres sorties culturelles, un car ; dans ce cas, elle peut même alors, on l'a vu, pâtir à l'inverse d'un rapport temps de spectacle/ temps de trajet relativement défavorable. Mais elle conserve néanmoins vis-à-vis de ces dernières, un coût modique (entre 2 et 3 € par séance) qui peut, très souvent, être pris en charge par la caisse des écoles ou la commune, et ne nécessiter aucune contribution des parents.

La combinaison de ces deux avantages (fréquente proximité et coûts modiques) fait que, d'après les informations recueillies par la mission, la sortie au cinéma constitue, et de très loin, la sortie culturelle la plus répandue en maternelle. Comme le reconnaît le chef de la mission EAC au sein de la DGESCO, ce dispositif dont le statut est pourtant expérimental constitue en pratique l'un des mieux identifiés au sein du parcours d'EAC dans le cycle 1 et, sur le plan quantitatif, le plus conséquent avec 123 500 élèves inscrits.

La contribution de « Maternelle et cinéma », et des autres programmes parallèles d'accès au cinéma pour le cycle 1, dans l'atteinte de l'objectif de 100 % EAC apparaît ainsi majeure pour la maternelle.

e - Elle participe de ce fait activement à la démocratisation culturelle

En tant que sortie culturelle parmi les plus accessibles et les moins coûteuses, les séances offertes par « Maternelle au cinéma » contribuent vraisemblablement de façon dynamique à la démocratisation culturelle. Nombre d'enseignants ont témoigné à la mission du caractère inédit de la sortie au cinéma pour beaucoup de leurs élèves, certes en raison du jeune âge de ces derniers mais très souvent aussi en raison du faible nombre de sorties culturelles dont ceux-ci bénéficient au sein de leur milieu familial. Sachant que les inégalités culturelles ont tendance à s'installer dès le plus jeune âge³², le programme est de nature, en agissant de façon aussi précoce, à jouer positivement dans le sens de la limitation, voire la résorption de ces dernières.

Au total, même s'il ne constitue pas une panacée et nécessite être mené avec la prudence et la modestie requises (cf. III), le programme « Maternelle et cinéma » s'avère positif, tant par l'expérience esthétique particulière que peut constituer la projection, par les situations pédagogiques auxquelles elle peut donner lieu, que par sa contribution importante à l'EAC et, d'une manière générale, à la démocratisation culturelle. Aller au cinéma pour la première fois ouvre, en soi, une possibilité, élargit le champ des opportunités, permet de découvrir un monde différent. Que cette option puisse être offerte plus largement très tôt, moyennant certaines recommandations, et sachant qu'en tout état de cause elle restera fondée sur le volontariat, paraît dès lors contribuer positivement en élargissant la palette des outils offerts en matière d'EAC.

Il apparaît donc à la mission qu'une officialisation du programme « Maternelle et cinéma » s'inscrirait de façon positive dans l'objectif du 100 % EAC désormais recherché.

Recommandation 1 : Officialiser « Maternelle et cinéma ».

Recommandation 2 : Préférer l'expression « éducation au cinéma » à celle de « éducation aux images » pour parler des dispositifs « École, collège, lycéens et apprentis au cinéma » en particulier pour « Maternelle et cinéma ».

Recommandation 3 : Clarifier les objectifs de « Maternelle et cinéma » en veillant à se garder de toute ambition excessive et en cherchant avant tout à faire aimer le cinéma aux très jeunes enfants.

³² cf. le rapport de Sophie Marinopoulos, déjà cité.

III - L'OFFICIALISATION DE « MATERNELLE ET CINÉMA » EST DONC RECOMMANDÉE AVEC CERTAINES PRÉCONISATIONS

L'officialisation de l'expérimentation « Maternelle et cinéma » apparaît logique au regard de sa contribution positive à l'EAC. Cette officialisation apparaît d'autant plus utile qu'elle semble, en elle-même, de nature à apporter des améliorations sur certains points importants (attractivité du dispositif, améliorations des modalités de choix de films, rationalisation possible des offres existantes). Pour autant, un certain nombre de préconisations semblent également nécessaires pour permettre au dispositif d'atteindre une meilleure efficacité.

A / UNE OFFICIALISATION NÉCESSAIRE ET UTILE

a - Pour une visibilité accrue et un accroissement du nombre des bénéficiaires

Même si l'objectif n'est pas une généralisation à toutes les classes du fait des conditions requises (volontariat, formation, etc.), l'expérimentation devenue dispositif devrait retirer une attractivité accrue de son officialisation.

Comme beaucoup d'interlocuteurs rencontrés l'ont assuré à la mission, le caractère expérimental du programme actuel est de nature à freiner le nombre de candidats volontaires. Son inscription parmi les autres programmes officiels d'éducation au cinéma (qui aurait dès lors vocation à se traduire, notamment, par son inscription explicite aux côtés « d'École et cinéma » ou « Collège au cinéma » dans les documents officiels liés à l'EAC) serait donc, à elle seule, à même de lui conférer une légitimité susceptible d'accroître son rayonnement et son attractivité.

Il devrait donc en découler une progression du nombre de départements la mettant en œuvre et une augmentation des enseignants candidats ainsi que des élèves bénéficiaires. Une réduction de l'écart existant aujourd'hui quant à la proportion d'élèves touchés au plan national, entre « Maternelle et cinéma » (5 %) et « École et cinéma » (22 %) devrait donc en découler, sachant néanmoins que compte tenu tant des nombreuses propositions alternatives existant déjà hors l'expérimentation pour l'accès au cinéma en maternelle ainsi que du caractère plus exigeant du cahier des charges à respecter pour les très jeunes enfants, cet écart n'aurait pas vocation à être totalement comblé avec l'officialisation.

b - Pour une meilleure gouvernance, notamment sur la sélection des films

Une fois officialisé, le dispositif « Maternelle et cinéma » rentrerait dans la gouvernance commune à tous les programmes d'éducation au cinéma financés par le CNC. Outre la constitution d'une organisation *ad hoc* en termes de comités de pilotage au niveau national et local, cela permettrait notamment de créer une commission nationale en charge du choix des films.

La mission recommande que cette dernière soit à la fois très collégiale dans son fonctionnement et équilibrée dans sa composition, celle-ci devant à son sens compter autant de représentants de la sphère éducative (en veillant à la présence d'enseignants d'école maternelle), que de représentants de la sphère culture (cinéma, démocratisation culturelle, etc.) ou de personnalités qualifiées (« experts » de la petite enfance, représentants des

collectivités territoriales et des parents). Sa composition pourrait prendre ainsi la forme suivante :

- 4 représentants de l'éducation Nationale : inspection, DGESCO, enseignants d'école maternelle ;
- 4 représentants de la culture : 3 issus du monde du cinéma et un spécialiste de l'EAC ;
- 4 personnalités qualifiées : un expert de la petite enfance, un représentant des collectivités territoriales, un représentant des parents et une personnalité qualifiée.

Un effet positif serait attendu de ce changement avec une sélection plus fine des courts-métrages en fonction de leur intérêt spécifique pour des enfants des différentes sections de maternelle.

Recommandation 4 : Créer une commission nationale de sélection des films pour « Maternelle et cinéma » qui soit collégiale et équilibrée (cf. composition suggérée).

c - Pour plus de cohérence dans l'offre d'accès au cinéma pour les élèves de maternelle

Comme vu à la fin de la partie I, il existe aujourd'hui une certaine diversité de possibilités d'accès au cinéma pour les élèves de l'école maternelle et l'officialisation devrait permettre d'instaurer un peu plus de cohérence en la matière.

S'agissant notamment des grandes sections qui, on l'a vu, continuent dans une assez forte proportion à suivre le programme « École et cinéma », il semble ainsi à la mission qu'une clarification s'impose. L'officialisation de « Maternelle et cinéma » devrait donc conduire, en toute logique, à réserver « École et cinéma » aux élèves du primaire, même si certains « emprunts » de films au catalogue de ce dernier dispositif pourraient toujours avoir lieu pour la dernière séance des élèves de grandes sections.

S'agissant des programmes parallèles dédiés à la maternelle dans certains départements, on peut penser que, le temps venant et la concertation aidant, nombre de ces derniers auront vocation à coopérer en bonne intelligence et davantage coordonner leurs objectifs, voire à se fondre à terme au sein du dispositif devenu officiel et spécifiquement consacré aux enfants de ces classes d'âge (cf. infra).

d - Pour créer un parcours « Cinéma » officiel et complet de la maternelle jusqu'au lycée

L'officialisation de cette première étape permettrait de définir un parcours complet d'éducation au cinéma, de 3 à 18 ans, au sein de l'institution scolaire.

À titre d'exemple, et en marge de l'expérimentation, un tel parcours existe déjà, de la maternelle à la fin du collège, dans le réseau d'éducation prioritaire renforcé Costa Gavras, au Mans, doté d'objectifs pédagogiques et artistiques concertés, formalisés et opérationnels où le cinéma a fait ses preuves comme levier sur l'ensemble du parcours artistique et scolaire dès la maternelle.

Une forme de cohérence, sur la durée, serait ainsi mise en place, depuis « Maternelle et cinéma » jusqu'à « Lycéens et apprentis au cinéma ». Naturellement, la participation

effective de chaque élève aux différentes composantes du « parcours cinéma » ainsi défini serait, en pratique, fonction des classes et enseignants rencontrés par celui-ci tout au long de sa scolarité.

e - Des conséquences à anticiper en termes budgétaires

L'officialisation de « Maternelle et cinéma » conduira à une augmentation des besoins budgétaires dans les domaines suivants :

- pour mettre en place de nouvelles coordinations locales « Maternelle et cinéma » ou pour renforcer les coordinations locales existantes et dédiées à « École et cinéma » si elles prennent en charge l'extension à la maternelle ;
- pour renforcer l'association Passeurs d'images qui considère qu'elle aura besoin d'un poste supplémentaire si la sortie du cadre expérimental s'avérerait effective ;
- pour mettre en place une formation à destination de certains exploitants de salle, afin que le cahier des charges spécifique de projection pour les très jeunes enfants soit respecté et que le réseau des salles partenaires puisse répondre à la demande (cf. infra).

Recommandation 5 : Prévoir une augmentation des moyens dédiés à « Maternelle et cinéma » et la chiffrer précisément pour faire face aux conséquences, en termes d'organisation, de son officialisation.

f - Un conventionnement nécessaire entre l'éducation nationale et la culture

Cette officialisation du dispositif devrait se traduire également par la signature d'une convention entre les deux ministères en charge de la culture et de l'éducation nationale, ce type de texte étant curieusement absent aujourd'hui alors même, on l'a vu, que plus de 120 000 élèves sont inscrits cette année dans l'expérimentation.

Par ailleurs, il pourrait être bienvenu qu'une subvention soit versée par le ministère en charge de l'éducation nationale au budget de « Passeurs d'images », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, alors que cette association reçoit par exemple 30 K€ du ministère de la justice pour le dispositif « Des cinés, la vie » mis en œuvre avec le service de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette subvention, même symbolique, viendrait matérialiser aussi sur le plan financier le partenariat important existant de fait entre les deux entités.

La mise à disposition d'un professeur des écoles auprès de l'association serait également un moyen de sceller davantage le partenariat avec l'éducation nationale et de favoriser la prise en compte des besoins des enseignants.

Recommandation 6 : Préparer une convention cadre entre les deux ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture afin de préciser conjointement les objectifs de « Maternelle et cinéma », son fonctionnement et ses critères de suivi.

Recommandation 7 : Prévoir la déclinaison au niveau départemental de la convention cadre nationale « Maternelle et cinéma » afin que les acteurs locaux s'impliquent de manière partenariale.

Recommandation 8 : Prévoir une contribution du ministère en charge de l'éducation nationale en faveur de « Passeurs d'images », sous la forme d'une subvention et/ou de la

mise à disposition d'un enseignant du premier degré, pour symboliser le partenariat existant de fait entre les deux entités.

B / DES PRÉCONISATIONS AFIN D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF

a - Revoir et renouveler le catalogue en limitant le nombre de films

La mission ayant préconisé de mettre en place une commission de sélection, elle lui recommande, sur la base d'un bilan établi par l'association :

- de passer en revue l'ensemble des films (regroupement de courts-métrages) actuellement au catalogue, en s'appuyant sur le retour d'expérience des enseignants ayant vu les films avec leur classe et en veillant tout particulièrement à leur accessibilité pour les enfants de petites et moyennes sections. En effet, et comme les enseignants interviewés l'ont indiqué, les enfants des grandes sections trouveront toujours un bénéfice à des films plus simples d'accès en mobilisant des niveaux de lecture différents ;
- de privilégier, quand c'est possible³³ la qualité intrinsèque de chaque court-métrage composant un film, plutôt que la cohérence supposée (et parfois quelque peu artificielle) de la sélection quant à un thème donné, comme leur capacité à susciter chez les enfants la possibilité d'établir des connexions ;
- de limiter le catalogue à une douzaine de films (et une cinquantaine de courts-métrages) ;
- de le renouveler régulièrement, mais partiellement, par exemple par tiers tous les trois ans, en veillant notamment à l'introduction de nouvelles créations, par exemple celles primées aux festivals dédiés au jeune public, notamment le Festival d'Annecy ou celui de Clermont-Ferrand

Un catalogue plus étroit est en effet le gage d'une meilleure qualité des films. Il facilite l'appropriation des films par les enseignants pour une bonne exploitation pédagogique et une concentration des moyens sur la production de ressources pédagogiques associées.

Recommandation 9 : Fournir chaque année à la nouvelle commission de sélection des films « Maternelle et cinéma » un bilan de la programmation de chaque film figurant actuellement au catalogue, sélectionné au niveau départemental et programmé dans les salles.

Recommandation 10 : Demander à la nouvelle commission de sélection des films pour « Maternelle et cinéma » de constituer, après une revue des films actuellement proposés, un catalogue resserré sur une douzaine de films, comprenant une cinquantaine de courts-métrages, et prévoir le renouvellement régulier du catalogue (par tiers tous les trois ans).

Recommandation 11 : Imposer à cette commission de sélection des films de préciser si chaque film est bien accessible « toutes sections » ou « réservé aux moyens-grands ».

Recommandation 12 : Enrichir et affiner le catalogue des films de « Maternelle et cinéma » en rendant les instances de décisions plus collégiales, en facilitant la concertation avec les

³³ Lorsque le film assemblant plusieurs courts-métrages n'est pas le fait d'un distributeur mais d'une sélection propre.

dispositifs parallèles et en développant des liens avec les équipes chargées des festivals et du label CNC « jeune public ».

Recommandation 13 : Privilégier, autant que possible, la qualité intrinsèque de chacun des courts-métrages composant les films montrés, plutôt que sa bonne insertion dans un thème plus ou moins fédérateur, tout en veillant à maintenir la possibilité pour les enfants d'établir des liens entre eux.

Enfin, le CNC pourrait réfléchir à la mise au point d'une aide spécifique à la création de courts métrages spécialement adaptés pour les élèves de 3-4 ans, programmes qui s'avèrent assez rares actuellement sur le marché.

Recommandation 14 : Envisager la création d'une aide spécifique du CNC à la production de films spécialement conçus pour les 3-4 ans, la conditionner à un travail conjoint avec des professionnels de l'animation et de la petite enfance.

b - Faciliter l'utilisation de visionnages en classe postérieurement à la projection en salle

Nombre d'interlocuteurs rencontrés par la mission ont exprimé le souhait que les enseignants puissent visionner en classe, non seulement des extraits mais aussi les courts-métrages en intégralité.

Localement, la coordination de la Vienne a donné aux enseignants les moyens d'accéder aux courts métrages, soit par une inscription sur la plateforme Benshi³⁴ permettant l'accès aux films moyennant 4 euros/mois, soit en les encourageant à acheter des courts-métrages peu onéreux sur la plateforme Vimeo³⁵ (de l'ordre de 3 à 5 euros). La coordination a aussi financé sur ses fonds propres l'achat de 10 licences sur la plateforme pédagogique de l'Agence du court métrage, le kinétoscope³⁶, qu'elle a mis ensuite à la disposition des enseignants pendant une période limitée. Tous les films ne sont toutefois pas disponibles sur ces plateformes.

Pour pallier l'impossibilité de se rendre dans les salles de cinéma pendant la crise sanitaire, des enseignants ont également projeté en classes des DVD qu'ils avaient achetés.

Pour limiter ces expédients et permettre la généralisation de l'accès aux films du catalogue Maternelle et cinéma en classes (sachant que la première vision resterait réservée à la salle de cinéma), la mission recommande en conséquence de négocier en amont les droits correspondants, sachant que la réduction à venir du nombre de films ou courts-métrages considérés réduira d'autant l'ampleur du problème à résoudre.

Recommandation 15 : Inciter le CNC à négocier la possibilité de visionnages en classe en complément de la projection en salle et postérieurement à celle-ci, en concentrant ses efforts sur un nombre plus réduit de films ou de courts-métrages.

Recommandation 16 : Préciser le cadre d'application de l'exception pédagogique pour sécuriser les enseignants dans l'usage de films en classe.

³⁴ benshi.fr

³⁵ vimeo.com

³⁶ lekinetoscope.fr ; 90 euros par licence.

c - Veiller au bon respect du cahier des charges lors des projections et élargir le parc des salles candidates

Le cahier des charges édité par Passeurs d'images pour les projections réalisées dans le cadre de « Maternelle et cinéma » apparaît adapté. Si les avis recueillis par la mission et le bilan de l'association attestent plutôt d'un bon respect de celui-ci, il n'en reste pas moins que le bilan 2019-2020 de l'association indique ainsi qu'il n'y avait pas eu d'accueil spécifique dans plus d'un tiers des projections.

Recommandation 17 : Installer une veille sur les conditions effectives de l'accueil en salle pour les enfants de l'école maternelle de manière à faire respecter le cahier des charges du dispositif.

Recommandation 18 : Introduire dans le cahier des charges des salles labellisées « jeune public » la nécessité de réaliser un accueil spécifique pour les enfants des écoles maternelles.

Parallèlement, compte tenu à la fois des insuffisances relevées ici ou là dans l'application du cahier des charges, comme du nombre sans doute non négligeable de cinémas qui ne participent pas au programme faute de pouvoir l'appliquer alors que, dans la perspective de son officialisation, un plus grand nombre de salles sera sans doute nécessaire pour répondre à l'accroissement prévisible de la demande, la mise en place d'une aide initiale à la formation du personnel des exploitants de salle pourrait être nécessaire.

Recommandation 19 : Former des médiateurs et médiatrices « jeune public » afin de permettre un élargissement du parc de cinémas à même de participer au dispositif. Cette formation peut s'inscrire dans le cadre des conventions conclues par le CNC et les DRAC avec les régions.

d - Veiller à un meilleur partenariat local entre l'éducation nationale et les professionnels du cinéma, notamment sur la formation des enseignants et les ressources pédagogiques

Dans la situation actuelle, les conditions de la formation des enseignants volontaires ne sont pas optimales :

- Depuis 2017, les 18 heures annuelles de formation obligatoire sont dédiées aux fondamentaux, français et mathématiques. Il est ainsi difficile, voire impossible de placer la formation « Maternelle et cinéma » dans ce cadre, sauf à l'articuler aux priorités nationales, par exemple le développement du langage oral au cycle 1. Le temps de formation nécessaire à la mise en œuvre de « Maternelle et cinéma » en classe est donc pris sur le temps dit « personnel » des enseignants, parfois sur une partie de la journée de solidarité.
- Située donc généralement sur le temps personnel de ces derniers, cette formation n'est pas non plus réellement obligatoire ; tout au plus, certains départements en font-ils une condition pour autoriser les enseignants à s'inscrire dans l'expérimentation.
- Enfin, et surtout, faute d'un cadrage et d'un pilotage réels côté éducation nationale, la formation est fréquemment laissée à l'initiative des médiateurs ou des intervenants experts en cinéma. Il s'établit ainsi un déséquilibre manifeste dans l'offre de formation, au détriment de la réflexion

pédagogique. Certaines équipes se retrouvent même parfois livrées à elles-mêmes tout au long de l'année, l'action des coordinations départementales se limitant au choix des films. La nature en théorie partenariale de l'accompagnement ne correspond plus ainsi à la réalité.

Recommandation 20 : Renforcer le pilotage partenarial local du dispositif, particulièrement en matière de formation des enseignants.

De la même manière, il importe de consolider l'accompagnement des enseignants dans l'utilisation des ressources mises à leur disposition, leur compréhension de celles-ci et les choix à opérer. L'offre principale, et très abondante, est actuellement à l'initiative de « Passeurs d'images » et du site Nanouk qu'elle anime. Les distributeurs de films eux-mêmes fabriquent des dossiers pédagogiques « clé en mains », que l'association met à disposition des enseignants, sur son site. La qualité des ressources n'est pas ici en cause, mais plutôt l'espace réservé aux enseignants pour penser une pédagogie adaptée aux objectifs d'éducation au cinéma à l'école maternelle.

Recommandation 21 : Associer des enseignants, des conseillers pédagogiques et/ou des inspecteurs ou inspectrices de l'éducation nationale en charge de la maternelle, à la conception des ressources mises à disposition par Passeurs d'images.

Dans un souci d'efficacité pour ces personnels qui ne peuvent souvent consacrer qu'un temps limité à chacune de leur préparation, un effort de simplification et de regroupement apparaît aussi nécessaire. On peut donc estimer, comme « Passeur d'images » l'a d'ailleurs prévu à compter de cette année, qu'une bonne partie des contenus pédagogiques existants devrait être accessible via une déclinaison spécifique pour l'école maternelle sur la plateforme « Nanouk » (à laquelle renverrait par ailleurs le site de « Passeur d'images » ou le réseau Canopé de l'éducation nationale), celle-ci devenant un élément fédérateur susceptible d'être plus facilement connu, repéré et utilisé par l'ensemble des enseignants de ces classes. Afin de simplifier et de faciliter le travail de recherche des professeurs, les outils et informations existants pourraient être également rassemblés de façon très accessible, et en fonction des films du catalogue, sur cette déclinaison du site.

Recommandation 22 : Créer un onglet consacré à « Maternelle et cinéma » sur la plateforme Nanouk qui regroupe, en fonction des films, les outils et suggestions pédagogiques leur étant associés.

Il apparaît en outre à la mission que la production conjointe de ressources pédagogiques, associant professionnels de la pédagogie et du cinéma, sera d'autant plus facilitée que le nombre de films inscrits au catalogue sera réduit.

e - Installer une progressivité du dispositif en fonction de l'âge des enfants (nombre, durée des séances)

Comme on l'a vu, les contraintes pratiques en matière de transport, de remplissage de la salle ou de classes multinationaux, aboutissent souvent à ce que les projections réunissent des élèves des trois sections de maternelle (et donc d'âges différents). Selon le bilan 2019-2020 de « Passeurs d'images », ce cas de figure a représenté près de la moitié des projections contre 13 % seulement des séances pour des classes à un seul niveau (pourtant majoritairement plébiscitées comme un objectif à atteindre), un tiers des cas étant variables. En tout état de cause, la seule existence de ces classes multi-niveaux justifie la

recommandation de prévoir un catalogue de films susceptibles d'être vus par tous les enfants.

Lorsqu'il s'avère possible de réaliser des projections destinées à un seul type de section, la mission préconise, en prenant appui sur les éclairages apportés par Serge Tisseron et de nombreux constats du terrain, de prêter une attention particulière aux petites sections.

La proposition de Serge Tisseron, qui se montre assez réservé sur l'intérêt du cinéma pour l'enfant de moins de 4 ans et demi, consisterait ainsi à commencer par un « baptême de cinéma » consistant en la découverte du cinéma comme lieu de culture, séance qui pourrait se prolonger par la projection d'un ou deux courts métrages très courts et si possible comiques. Le ou les court(s)-métrage(s) projeté(s) lors de ce « baptême de cinéma » pourrai(en)t être choisi(s) à l'intérieur d'un échantillon très restreint, l'efficacité devant en la matière primer sur la volonté éventuelle de diversification (sachant qu'en tout état de cause les enfants ne devront assister qu'à un seul de ces « baptêmes de cinéma »).

Cette recommandation rejoint le constat plus global émanant du terrain, pour qui l'installation d'une progressivité est souhaitable quand cela est possible, constat tiré notamment de l'observation des différences de capacité d'attention chez l'enfant entre 3 et 5 ans. Les points de vue convergent ainsi, pour les petites sections, vers le souhait de séances moins longues (40 minutes apparaissant comme une durée excessive) et comprenant moins de courts métrages.

La progressivité souhaitée pourrait ainsi prendre, quand les conditions pratiques le permettent, la forme suivante :

- pour les petites sections, un « baptême de cinéma » (cf. infra), auquel pourrait s'ajouter une seconde séance dans l'année, limitée à une trentaine de minutes et ne comportant pas plus de 4 courts-métrages ;
- pour les moyennes sections, trois séances avec pour chacune 5 courts métrages au maximum sélectionnés dans le catalogue Maternelle et cinéma, si possible d'une durée maximale de 40 minutes ;
- pour les grandes sections, trois séances de courts métrages sélectionnés dans le catalogue Maternelle et cinéma, d'une durée de 45 minutes chacune, auxquelles s'ajouterait une 4^{ème} séance d'un film sélectionné dans le catalogue École et cinéma.

Ces considérations sur la nécessaire progressivité auront vocation à être intégrées dans la réécriture du cahier des charges de « Maternelle et cinéma ».

Recommandation 23 : Poursuivre l'objectif d'établir, dans la mesure du possible, une progressivité générale sur les trois années de maternelle avec tout particulièrement un programme différent pour les petites sections qui serait limité à deux séances annuelles plus courtes, dont la première organisée comme un « baptême de cinéma », et une progressivité générale sur les trois années de maternelle.

f - Assurer le dialogue avec les dispositifs complémentaires d'éducation au cinéma destinés aux élèves de maternelle afin de mutualiser certains outils ou bonnes pratiques et mieux articuler le dispositif avec le parcours EAC

Conformément à ce qui a été recommandé plus haut, il apparaît nécessaire que « Passeurs d'images » favorise un dialogue avec les dispositifs locaux existants pour l'accès au cinéma des enfants de Maternelle. Ce rapprochement ne devra pas être conduit avec une volonté d'hégémonie qui pourrait être mal perçue, d'autant que nombre de ces programmes locaux sont parfois mieux-disants, mais dans le souci d'une meilleure circulation des outils et des pratiques, tous financés à l'origine par des crédits publics qu'ils soient de l'État ou des collectivités locales. À terme, l'objectif serait qu'un outil numérique de mutualisation existe, qui pourrait être la déclinaison de la plateforme Nanouk pour l'école maternelle, comme déjà abordé.

Par ailleurs, on peut espérer que le mouvement de rapprochement, voire de concentration, à terme, entre « Maternelle et cinéma » et les programmes locaux parallèles d'offre de cinéma pour les enfants de Maternelle facilite l'inclusion, au sein du catalogue officiel, de films sélectionnés par ces derniers (parfois lors de festivals *ad hoc*) et qui auraient fait leurs preuves.

Recommandation 24 : À l'initiative des deux ministères, ouvrir un dialogue avec les autres programmes locaux de cinéma pour les enfants de maternelle en vue d'une meilleure circulation des outils et d'une généralisation des bonnes pratiques via une plateforme mutualisée.

Enfin, d'une manière générale, la mission considère que « Passeurs d'images » pourrait utilement s'inspirer du dispositif mis en œuvre par « Cinémas 93 » pour faire évoluer son offre. Cela apparaît particulièrement notable s'agissant des ateliers artistiques pluridisciplinaires mis en place en Seine-Saint-Denis à la suite de la projection. Faisant appel à la danse, à l'expérimentation sonore ou tactile et au conte, ceux-ci ont pour vertu d'inscrire la sortie au cinéma dans un parcours EAC plus complet et de donner une autre dimension à l'exploitation de la séance de cinéma, le plus souvent limitée au développement du langage oral. Si ce schéma n'est pas forcément répliquable de façon générale, compte tenu des coûts inhérents (subvention de 20 K€ de la part du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis) ou de la disponibilité d'artistes compétents et volontaires, il pourrait servir ponctuellement de modèle pour une meilleure intégration du programme dans un PEAC complet.

Recommandation 25 : S'inspirer, quand cela est possible, des ateliers mis en place par « Cinémas 93 », notamment pour l'exploitation artistique en classes des séances de cinéma et une meilleure articulation des objectifs de l'EAC et des objectifs d'apprentissage du cycle 1.

g - Associer plus étroitement les familles

Six départements parmi les trente-huit qui mettent en œuvre l'expérimentation ont prévu des actions à destination des parents pour leur présenter la sortie cinéma, les inviter aux séances ou découvrir les productions postérieures éventuelles des enfants. Outre un accompagnement facilité lorsque la sortie nécessite un déplacement en transports en commun, une plus forte présence d'adultes dans la salle est, comme on l'a vu, bénéfique selon Bernard Golse s'agissant de projections pour de très jeunes enfants.

Dans le cas de « Cinémas 93 », les séances comptent ainsi très souvent plusieurs parents (de l'ordre de 7-8 parents par séance à Romainville par exemple) dont le billet est gratuit. Ces dispositions sont de nature à rassurer les très jeunes enfants tout en permettant aux familles de découvrir des films auxquels elles n'ont habituellement pas accès.

Recommandation 26 : Inciter de façon plus soutenue à associer les familles aux séances de cinéma des classes de maternelle.

Ce point aura vocation à être lui aussi intégré dans la réécriture du cahier des charges de « Maternelle et cinéma ».

CONCLUSION

Née dans l'enthousiasme et le militantisme de ceux qui sont convaincus que la découverte culturelle précoce est le gage d'une installation des pratiques culturelles dans la durée et au fil des parcours individuels, l'expérimentation « Maternelle et cinéma » doit entrer, sept ans après son démarrage, dans sa phase officielle.

La mission forme le vœu que cette officialisation permette de conserver ce que l'expérimentation a eu de bon, notamment en matière d'appropriation du dispositif et de ses objectifs éducatifs par les coordinations locales : choix du 3^{ème} film en-dehors du catalogue national, possibilité de collaborer à des festivals très jeunes publics en co-construisant les programmes, initiatives pour permettre aux enseignants mais surtout aux élèves de revoir en classe les courts-métrages, en totalité ou en extraits.

Cette officialisation doit être le moment de formuler de manière consciente et conjointe les sous-jacents de « Maternelle et cinéma » pour fluidifier la gestion du dispositif et assurer l'implication de chacun, à sa place, dans la légitimité de sa compétence « métier ».

La qualité du partenariat entre les acteurs de la culture, de l'éducation nationale, de l'environnement local et des familles, est souvent la clé de la réussite pleine et entière du parcours d'éducation artistique et culturelle. La mission ne saurait trop inviter chacun à veiller sur cette qualité là et à voir dans les points de vue complémentaires une richesse et pas un obstacle.

Enfin, et au nom de l'intérêt de l'enfant, il convient de se garder d'un adultomorphisme trop prononcé et totalement infondé quand il s'agit d'initier de très jeunes enfants au cinéma.

Un seul mot d'ordre ou une seule ligne de conduite pourrait suffire à aligner chacun sur la bonne attitude par rapport à « Maternelle et cinéma » : comment faire aimer le cinéma dès le plus jeune âge ?

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

MINISTÈRES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

- Ministère de la culture :
 - Marie LHERMELIN, conseillère, Cabinet de la Ministre ;
 - Pierre OUVRY, conseiller, Cabinet de la Ministre ;
 - Noël CORBIN, Inspecteur général des affaires culturelles, Préfigurateur de la future Délégation générale Territoires, Transmission et Démocratie culturelle, lors de l'entretien, aujourd'hui Délégué général ;
 - Aurélie LESOUS, chargée de mission « Éveil et éducation artistiques et culturels, Petite enfance et Famille », DEDAC (Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels), Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI), Secrétariat général ;
 - Isabelle JACQUOT-MARCHAND, chargée de mission « EAC », DEDAC, SCPCI, Secrétariat général ;
 - Emeric de LASTENS : conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel, DRAC Ile-de-France ;
 - Cyril CORNET : conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel, DRAC des Hauts-de-France ;
 - Peggy LE ROY : cheffe du pôle Territoires et Industries culturelles, DRAC des Hauts-de-France ;
 - Sylvie OCTOBRE : chargée d'études spécialiste des pratiques culturelles juvéniles, Départements des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) ;
 - Anne JONCHERY : chargée d'études, DEPS ;
 - Nathalie BERTHOMIER : statisticienne, DEPS ;
 - Claire THOUMELIN : chargée d'études, DEPS.
- Ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) : administration centrale :
 - Marie AMELLER, conseillère chargée de la culture, de la mémoire, des discours et des projets éducatifs, Cabinet du Ministre ;
 - Manuel BROSSE, chef de la Mission Education artistique et culturelle (MEAC), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;
 - Éric ROSTAND, Conseiller cinéma/audiovisuel et médias, MEAC, DGESCO ;
 - Christelle GAUTHEROT, sous-directrice des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, DGESCO ;
 - Marion MALLET-PETIOT, cheffe du bureau des écoles maternelles et élémentaires, Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, DGESCO ;
 - Brigitte HUGUET, adjointe à la cheffe de bureau ;
 - Christian VIEAUX, Doyen du groupe « Enseignements et éducation artistiques », Inspection générale de l'enseignement, du sport et de la recherche (IGÉSR) ;
 - Renaud FERREIRA de OLIVEIRA, Inspecteur général, IGÉSR ;
 - Marie-Laure LEPETIT, Inspectrice générale, IGÉSR.

- MENJS, Académie de Créteil (département du Val-de-Marne, 94) :
 - Anne-Marie BAZZO, inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) ;
 - Isabelle DEL BIANCO, inspectrice de l'éducation nationale adjointe en charge du premier degré (IEN-ADASEN) ;
 - Josette DENIZART, inspectrice de l'éducation nationale (IEN) en charge de l'EAC ;
 - Nadia BRIANCEAU, inspectrice de l'éducation nationale (IEN), chargée de mission 100% réussite ;
 - Conseillers pédagogiques départementaux en arts visuels : Pierre TANCELIN, Pascale RAMEL, Emeline REVERDIAU ;
 - Inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD) : Alain ZILBERSCHLAG (Saint-Maur-des-Fossés), Dominique LASSAGNE (Ivry-sur-Seine) ;
 - Alexandre BLANC-PARADIS, Directeur, École maternelle Paul-Langevin, Ivry-sur-Seine ;
 - Marthe GUEGUEN, école maternelle Eva-Salmon, Vitry-sur-Seine ;
 - Stéphanie GAUTHIER, école maternelle Eva-Salmon, Vitry-sur-Seine ;
 - Elodie, JEAN-DENIS, école maternelle Eva-Salmon, Vitry-sur-Seine ;
 - Emmanuelle PINAH, école maternelle Charles-Perrault, Vitry-sur-Seine ;
 - Fabienne MANDELBILT, en tant qu'ancienne directrice de l'école Paul-Casalis, Créteil ;
 - Florence MICHEL, en tant qu'ancienne directrice de l'école Jacques-Prévert, Ivry-sur-Seine.

- MENJS, Académie de Créteil (département de Seine-Saint-Denis, 93) :
 - Annie TALAMONI, inspectrice de l'éducation nationale en charge de la maternelle ;
 - Michèle SEROUSSI, inspectrice de l'éducation nationale, chargée de mission arts et culture ;
 - Bruno BLANCHE, Conseiller pédagogique départemental art et culture, en charge du cinéma ;
 - Céline PERRIER, Conseillère pédagogique départementale, mission maternelle ;
 - Yolène MAKKI, école Auguste-Delaune, Bobigny ;
 - Christine BRIDIER, école Georges-Danton, Montreuil ;
 - Marie Pierre SALZSCHTAIN, école Louise Michel, Montreuil ;
 - Séverine REIMERINGER, école Antoine de Saint Exupéry, Pantin ;
 - Line DE SMET, école Antoine de Saint Exupéry, Pantin ;
 - Karine VERAT, école Maryse-Bastié, Romainville.

- Académie de Lille (département du Pas-de-Calais, 62) :
 - Joël SURIG, inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) ;
 - Philippe COURBOIS, Adjoint au DASEN chargé du premier degré (IEN-ADASEN) ;
 - Gérard SZARZINKI, Mission départementale Arts et culture, 1er degré ;
 - Annie CERF, inspectrice de l'éducation nationale en charge de la Maternelle ;

- Inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD) : Jean-Pierre MAES (Arras 3), Alain PUEL (Béthune 1), Claude MATICHARD (Noyelles-Godault) ;
 - Valérie VANSON, conseillère pédagogique départementale en arts visuels ;
 - Alain DEVOST, conseiller pédagogique départementale en éducation musicale ;
 - Anne COUSIN, école primaire Marie Curie, Neuville-St-Vaast ;
 - Barbara BZDREGA, école Jean Macé, Achicourt ;
 - Janique CHOQUET, école Paul-Langevin, Saint-Laurent-Blangy ;
 - Céline HENRY, école Paul-Langevin, Saint-Laurent-Blangy) ;
 - Madame HIMBLOT, école maternelle Louis-Pasteur, Béthune ;
 - Madame HERF, école maternelle Les Marcassins, Vaudricourt ;
 - Fabienne FLEURY, école maternelle Edmond-Delaby, Courcelles lès Lens ;
 - Madame KASSEL, directrice de l'école maternelle Françoise-Dolto, Evin Malmaison ;
 - Madame CARON, Directrice de l'école maternelle Marcel-Cathelain, Noyelles-Godault ;
 - Madame TADIELLO, école maternelle Edmond Delaby, Courcelles-lès-Lens.
- MENJS, Académie de Poitiers (département de la Vienne, 86) :
- Thierry CLAVERIE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ;
 - Frédéric ARTAUD, adjoint au DASEN, chargé du premier degré (IEN-ADASEN) ;
 - Véronique DUPIN, inspectrice de l'éducation nationale en charge de la maternelle ;
 - Laure TURI, inspectrice de l'éducation nationale, chargée de mission culture humaniste ;
 - Bérengère DELBOS, conseillère pédagogique départementale en arts visuels, en charge du cinéma ;
 - Marie PAQUET, professeur des écoles ;
 - Pascal BONNET, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Poitiers-Est ;
 - Agnès CASTEL, inspectrice de l'éducation nationale ;
 - Fabienne SAUVE, école maternelle de Gençay, Gençay ;
 - Sandra PIERRE-EUGENE, école maternelle Saint Gervais Trois Clochers, Saint-Gervais-les-trois-clochers.
- Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) :
- Olivier HENRARD, Directeur général délégué ;
 - Julien NEUTRES, Directeur de la création, des territoires et des publics ;
 - Daphné BRUNEAU, Directrice adjointe de la création, des territoires et des publics.

ASSOCIATIONS CHARGÉES DE LA COORDINATION

- « Enfants de cinéma » :
 - Annie FOURRE ;
 - Carole DESBARATS.
- « Passeurs d'images » (coordination nationale du dispositif) :
 - Patrick FACCHINETTI, Délégué général ;
 - Anne CHARVIN, Chargée de projet éducation artistique ;
 - Delphine LIZOT, Coordinatrice nationale temps scolaire ;
 - Eva MORAND, Chargée de nouveaux outils numériques ;
 - Olivier DEMAY, Coordinateur éducation aux images.
- Association « Ciné93 » :
 - Vincent MERLIN, Directeur ;
 - Sarah GENOT ;
 - Xavier GRIZON.

EXPERTS DE LA PETITE ENFANCE

- Serge TISSERON, Psychiatre, docteur en psychologie HDR, Membre du Conseil scientifique du CRPMS, Université de Paris, ED 450, Membre de l'Académie des technologies ;
- Klara KOVARSKI, chercheur en sciences cognitives, organisatrice du Laboratoire des émotions, au cinéma et en sciences cognitives ;
- Julie GREZES, chercheur en sciences cognitives, Laboratoire des neurosciences cognitives, INSERM ;
- Rocco MENNELLA, Psychologue et chercheur dans le domaine des neurosciences ;
- Victor CHUNY, doctorant en sciences cognitives, École normale supérieure ;
- Bernard GOLSE, Pédopsychiatre-Psychanalyste, ancien chef du service de pédopsychiatrie de l'hôpital Necker-Enfants malades ;

REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE CINEMA

- Sabine ZIPCI, déléguée générale de l'Association française du cinéma d'animation (AFCA) ;
- Guillaume BACHY, vice-président de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE) ;
- Valérie YENDT, Gebeka films et représentante du Syndicat des distributeurs indépendants ;
- Coordination « cinéma » du Val-de-Marne :
 - Liviana LUNETTO, déléguée générale de l'association ;
 - Mathilde PINCON : chargée de mission ;
 - Anne-Laure GERARD : coordination cinéma pour « École et cinéma »
 - Jean-Marc SALAN, coordinateur cinéma et animateur jeune public dans le cinéma du Val de Marne



INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale des affaires culturelles

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Schéma des acteurs impliqués dans « École et cinéma » et dans l'expérimentation maternelle

Annexe 2 : Cahier des charges de l'expérimentation « Maternelle et cinéma » et accueil en salle de très jeunes spectateurs

Annexe 3 : Liste des films « Maternelle et cinéma »

Annexe 4 : Liste des films avec les courts-métrages les composant

Annexe 5 : Départements concernés par l'expérimentation « Maternelle et cinéma », en 2019-2020 avec le nombre de classes concernées et les effectifs d'élèves

ANNEXE 1 : SCHÉMA DES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS « ÉCOLE ET CINÉMA » ET DANS L'EXPÉRIMENTATION MATERNELLE

Remarque : dans les tableaux ci-après l'Association désigne « Enfants de cinéma » jusqu'en 2018 puis « Passeurs d'images » à partir de 2018-2019.

Acteurs impliqués aux différents niveaux, dans l'expérimentation « Maternelle », à l'éducation nationale et dans la sphère « culture » :

	Education nationale	Culture
Niveau national	DGESCO Mission EAC	CNC SG puis Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
	Association	
Niveau local	DSDEN : IEN chargés de la maternelle IEN chargé de la mission arts et culture IEN de circonscription	DRAC Conseillers cinéma
	Coordination éducation nationale	Coordination « cinéma »
	Comité de pilotage local	
Interaction avec les classes	Enseignants Parfois conseillers pédagogiques	Intervenants « cinéma » Animateurs « jeune public » des salles de cinéma

Le tableau ci-après reprend le rôle détaillé des différents acteurs et établit une comparaison entre l'expérimentation « Maternelle » et « École et cinéma » :

ACTEURS	Expérimentation Maternelle et cinéma	École et cinéma
CNC	Finance l'association	Pilote : il préside le comité de pilotage national et en assure le secrétariat Finance l'association
Association en charge du dispositif	Pilote, anime, coordonne, met en œuvre et propose un bilan annuel	Anime, coordonne, met en œuvre et propose un bilan annuel
Comité de pilotage national	N'existe pas	Grandes orientations stratégiques des trois dispositifs (école, collège, lycée)
Comité national de sélection des films	N'existe pas sous l'égide du CNC	Comité de sélection composé de représentants de l'éducation nationale, de représentants de l'Association, de professionnels du cinéma et de membres de coordinations cinéma locales, d'un psychologue et d'une personnalité extérieure.

ACTEURS	Expérimentation Maternelle et cinéma	École et cinéma
Comité de pilotage local : coordinateur cinéma + coordinateur éducation nationale+ IEN parfois + association partenaire + partenaires des collectivités territoriales	Secrétariat assuré par la coordination locale. Choix des films pour le territoire à partir du catalogue national	
Coordination cinéma : salle de cinéma, réseau de salles ou association culturelle	Parfois soutenue par la DRAC	Soutenue par la DRAC
Coordination éducation nationale	Assurée par le conseiller pédagogique départemental en arts visuels le plus souvent	
Canopé : réseau d'édition de ressources pédagogiques transmédias de l'éducation nationale à destination de la communauté éducative		Carte postale pour que l'enfant garde un support Deux parcours de formation m@gistère
Ministère de la culture niveau national : – SG – SCPCL jusqu'en 2020 - nouvelle délégation à partir de 2021	Est informé de l'expérimentation	Participe au comité de pilotage national et à la Commission de sélection des films
Ministère de l'EN niveau national : DGESCO, mission EAC et IGESR	Est informé de l'expérimentation	Participe au comité de pilotage national et à la Commission de sélection des films
DSDEN : Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale	Pilotage départemental	
DSDEN : Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés d'une circonscription du premier degré	Pilotage de l'EAC dans leur circonscription en lien avec le projet départemental	
DSDEN : IEN en charge de la maternelle	Supervisent les dispositifs destinés à la maternelle	
DSDEN : IEN chargés de mission art et culture	Supervisent les dispositifs d'EAC	
Conseillers pédagogiques départementaux (professeurs des écoles)	Sont les pilotes des dispositifs et peuvent se déplacer dans les classes à la demande des enseignants	
Conseillers cinéma des DRAC	Participent aux comités de pilotage local	
Ministère de la culture au niveau régional : DRAC	Participent parfois spécifiquement au financement de l'expérimentation	Financement des coordinations locales, avec les collectivités territoriales
Enseignants	Ont la responsabilité de la mise en œuvre dans leur classe. Assurent le lien avec les familles	

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes actions et les différences entre l'expérimentation « Maternelle » et « École et cinéma » :

ACTIONS	Expérimentation Maternelle et cinéma	École et cinéma
Pilotage national du dispositif	Association	CNC
Pilotage local du dispositif	Coordination départementale « École et cinéma » = coordination « cinéma » + coordination « éducation nationale » réunies deux fois par an en comité de pilotage où siègent, en plus des membres des coordinations, l'Inspecteur d'académie ou son représentant, des IEN, des exploitants de salle	
Financement de l'association nationale	CNC	
Financement des coordinations locales « cinéma »	Financement complémentaire éventuel par les DRAC	DRAC
Sélection des films du catalogue	Réunion d'experts à l'initiative de l'Association.	Commission nationale de sélection des films présidée par le CNC et tripartite : acteurs de la culture, de l'EN et experts
Choix des films au sein des départements	Coordinations départementales « École et cinéma » prenant aussi en charge la maternelle, le cas échéant.	
Composition des programmes que les enfants regarderont (=assemblage de courts métrages autour du même thème)	Distributeurs le plus souvent et parfois l'Association	Sans objet : pour « École et cinéma » les enfants voient des films et non des programmes composés de plusieurs courts métrages
Information des écoles et enseignants	Les Conseillers pédagogiques départementaux des Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) en lien avec les Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) de circonscription	
Formation des enseignants : • Pré-visionnage collectif et accompagné du film par les enseignants • Contextualisation des films • Parfois propositions d'exploitation pédagogique	Les coordinations départementales : CPD (conseillers pédagogiques départementaux) en charge de la mission « cinéma » et les coordinateurs « cinéma », parfois en sollicitant un intervenant extérieur spécialiste du cinéma. En général 2 X 3h et le plus souvent hors des 18h d'animation pédagogique obligatoires	
Formation à distance des enseignants		Parcours m@gistère sur Canopé
Prise en charge financière du billet d'entrée au cinéma de chaque enfant	La coopérative scolaire le plus souvent, ou les familles ou la commune	
Accueil des élèves dans la salle	Animateur jeune public de la salle de cinéma ou l'exploitant lui-même ou le projectionniste	
Production et mise à disposition des ressources pédagogiques	Association et parfois Conseillers pédagogiques départementaux sur des sites dédiés.	
Intervention de professionnels dans la salle de classe	Prévues parfois sous forme d'ateliers	Prévue de manière plus systématique.

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES DE L'EXPÉRIMENTATION « MATERNELLE ET CINÉMA » ET ACCUEIL EN SALLE DE TRÈS JEUNES SPECTATEURS

Pour les coordinateurs et les coordinatrices :

Nous leur demandons :

- d'organiser deux séances annuelles pour les petites sections de maternelle, deux ou trois séances annuelles pour les moyennes sections de maternelle et trois séances annuelles pour les grandes sections de maternelle ;
- de choisir au moins deux films de la programmation parmi les films du catalogue « Maternelle et cinéma ». Le troisième film est un film au choix : ça peut être un film École et cinéma, un film vu dans le cadre d'un festival, un programme distributeur existant ;
- de mettre en place des formations et des pré-visionnements de chaque film programmé et communiquer auprès des enseignants sur les outils pédagogiques proposés par la coordination nationale ;
- de distribuer les cartes postales Maternelle et cinéma pour que les enfants puissent les avoir au moment de la séance de cinéma ;
- de répondre à l'évaluation envoyée par la coordination nationale en fin d'année scolaire.

Pour les exploitants ou exploitantes

Nous leur demandons :

- de remettre les billets de la séance aux enseignants avant la fin de la projection. Il est très important pour les jeunes élèves d'avoir un souvenir de ce moment, et pour les enseignants de s'en servir en classe afin d'expliquer qu'il s'agit d'une activité scolaire mais que s'ils retournent au cinéma en famille, ils seront à nouveau destinataires de ce petit coupon ;
- de présenter la salle, le dispositif de projection et les films (voir ci-après le document *Accueillir en salle de cinéma de très jeunes spectateurs*) ;
- de faire le noir progressivement lors des premières minutes de projection. Il ne faut pas plonger les enfants trop rapidement dans l'obscurité au risque de les effrayer. En même temps garder la lumière trop longtemps ne leur laisse pas le loisir de s'installer dans « l'ambiance » du programme. Il faut donc laisser la lumière jusqu'à ce que le film commence et l'éteindre doucement sur le tout début du film ;
- de ne pas mettre le son trop fort, les oreilles des petits sont bien plus sensibles que les nôtres ;
- de limiter la jauge à 4 classes. Quiconque a déjà assisté à la mise en place d'une projection pour des élèves d'école maternelle aura remarqué qu'il s'écoule au moins dix bonnes minutes entre les premiers arrivés et les derniers installés pour 80 enfants, et dix minutes pour des tout-petits c'est très long !
- d'inviter les parents non-accompagnateurs à assister à la projection. Afin de créer un lien fort entre les jeunes spectateurs, leurs parents et la salle cinéma et permettre un moment de partage. À de rares exceptions près, les parents ne savent pas qu'il existe des programmes spécifiquement conçus pour

leurs enfants. Les inviter permettra de le leur faire découvrir et également de leur donner envie de prendre le chemin de la salle de cinéma avec leur enfant, sur le temps de loisirs.

- de programmer des films spécifiquement « maternelle » pour les enfants à partir de 3 ans hors-temps scolaire.

Accueillir en salle de cinéma de très jeunes spectateur (charte disponible sur le site de « Passeurs d'images »)

Une séance de cinéma pour les enfants à partir de 3 ans, donc à partir de la petite section de maternelle est un événement un peu particulier puisque pour certains des enfants, ce sera leur première séance en salle de cinéma.

Pour que la séance puisse se passer dans les meilleures conditions, nous vous conseillons vivement d'accueillir les enfants et de présenter ces séances.

Si vous n'avez pas d'animateur ou animatrice jeune public ou si vous n'avez pas l'habitude d'intervenir auprès des jeunes enfants, voici quelques pistes de présentation :

- accueillir les enfants, c'est-à-dire, être présent dans la salle lorsqu'ils arrivent. Une fois qu'ils sont tous installés, leur dire bonjour, leur souhaiter la bienvenue en donnant le nom de la salle dans laquelle ils se trouvent, leur demander de s'asseoir bien au fond de leurs fauteuils afin de les concentrer ;

- dire quelques mots sur le film qu'ils sont venus voir, au moins les titres et une ou deux phrases de présentation (film d'animation, en couleurs, en noir et blanc, muets, burlesque etc...)

- dire quelques phrases sur la salle de cinéma : la lumière s'éteint mais il n'y a pas de raisons d'avoir peur, d'abord car nous sommes tous ensemble, ensuite car nous ne sommes jamais dans l'obscurité complète puisque les images de cinéma sont des images faites de lumière ;

- la lumière qui emporte les images sur l'écran vient de derrière vous, là-bas au fond, de la cabine de projection. Elles partent de là et traversent toute la salle pour arriver jusque sur le grand écran blanc ;

- le cinéma, c'est voir ensemble, et c'est ça qui est merveilleux et comme vous êtes nombreux dans la salle, je vais vous demander de ne pas faire trop de bruit, de préparer vos yeux et vos oreilles (car le cinéma, c'est des images mais c'est aussi du son) et de faire le silence ;

Enfin, souhaitez-leur une belle séance !

Cette présentation doit se faire en salle, juste avant la séance, mais elle peut aussi être préparée dans la classe, par les enseignants.

ANNEXE 3 : LISTE DES FILMS « MATERNELLE ET CINÉMA »

Titre du film	Réalisateur	Année	durée	Distributeur	n° visa	Entrée dans le catalogue
1, 2, 3 Léon	cf. feuille suivante	1997 à 2006	47 mn	Gébéka Films	2009 993 534	2017-2018
Alice Comedies	Walt Disney	1924 à 1926	42 mn	Malavida	2016003670	Nouveautés 2020-2021
Boîte à Malice (la)	Kōji Yamamura	1993 à 1999	37 mn	Films du Préau	130741	2015-2016
Contes de la mère poule (les)	cf. feuille suivante	1992 à 2000	46 mn	Films du Préau	2009 993 528	2017-2018
Duos de choc	cf. feuille suivante	1915 à 2014	32 mn	Agence du court-métrage	2018 002 021	2018-2019
Grand Dehors (le)	cf. feuille suivante	1989 à 2012	36 mn	Gébéka Films	2018 001218	2018-2019
Jeux d'images (petite forme)	Norman McLaren	1942 à 1963	32 mn	Films du Paradoxe	85532	2015-2016
Katia et le crocodile	Vera Simkova, Jan Kucera	1966	1h10	Films du Paradoxe	34933	2018-2019
Magie Karel Zeman (la)	cf. feuille suivante	1945 à 1972	45 mn	Malavida	2015 000 203	2016-2017
Monsieur et monsieur	Bretislav Pojar et Miroslav Stepanek	1965 à 1973	42 mn	Films du Préau	2009 993 511	2017-2018
Panda petit panda (possibilité de ne projeter que le 1er court-métrage)	Isao Takahata	1972	1h11	Gébéka Films	123708	Nouveautés 2020-2021
Petit chat curieux (le) (Komenako)	Tsuneo Goda	2006	60 mn	Gébéka Films	122 698	2017-2018
Petit monde de Léo (le)	Giulio Gianini, adapté de Leo Lionni	1963 à 1983	30 mn	Cinéma Public Film	2012000305	Nouveautés 2020-2021
Petite Fabrique du monde (la)	cf. feuille suivante	2009 à 2012	43 mn	KMBO	2012 003 073	2014-2015
Petite Taupe (la) (sous réserve)	Zdeněk Miler	1968 à 1975	47 mn	Films du Préau	2009993531	Nouveautés 2020-2021
Petites casseroles	cf. feuille suivante	2005 à 2014	41 mn	Films du Préau	2015000444	Nouveautés 2020-2021
Pie voleuse (la)	Emanuele Luzzati et Giulio Gianini	1964 à 1973	35 mn	Films du Préau	2013 002 162	2017-2018
Temps qu'il fait (le)	cf. feuille suivante	1920 à 2010	35 mn	Agence du court-métrage	2014 002 234	2014-2015
Voyages de rêve	cf. feuille suivante	2009 à 2014	43 mn	Films du Paradoxe	120700	2016-2017

ANNEXE 4 : LISTE DES FILMS AVEC LES COURTS-MÉTRAGES LES COMPOSANT

Composition des programmes
de la liste *Maternelle et cinéma* 2020-2021

1, 2, 3... Léon - Gébeka Films - n° visa 2009 993 534 - 47'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Chez Madame Poule	Tali	2006 - Coul	8'
La Bouche cousue	Jean-Luc Greco & Catherine Buffat	1998 - Coul	3'30
Sientje	Christa Moesker	1997 - Coul	4'30
L'Hiver de Léon	Pierre-Luc Granjon & Pascal Le Nôtre	2007 - Coul	28'

Alice Comedies - Malavida - n° visa 2016 003 670 - 42'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Le "Pestacle" de Far West	Walt Disney	1924 à 1926	12'
La Maison hantée			9'
Alice chef des pompiers			8'
Une journée à la mer			11'

La Boîte à Malice - Les Films du Préau - n° visa 130 741 - 37'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Une Maison	Kōji Yamamura	1993	4'
Les Sandwiches		1993	4'
Imagination		1993	4'
Kipling Junior		1995	15'
Quel est ton choix		1999	10'

Les Contes de la mère poule - Les Films du Préau - n° visa 2009 993 528 - 46'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Shangoul et Mangoul	F. Torabi, M.A. Sarkani	2000 - Coul	17'
Le Poisson Arc-en-ciel	Farkhondek Torabi	1998 - Coul	13'
Lili Hosak	Vajiollah Fard-e-Loghadam	1992 - Coul	16'

Duos de choc - Agence du court métrage - n° visa 2018 002 021 - 32'35

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Deux amis	Natalia Chernysheva	2014	4'06"
Doggone tired	Tex Avery	1949	7'31"
Charlot à la plage	Charles Chaplin	1915	13'28
Le Petit Bonhomme de Poche	Ana Chubinidze	2017	7'30"

Le Grand Dehors - Gébeka Films - n° visa 2018 001 218 - 36'15

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Le Chat d'appartement	Sarah Roper	1998	7'15"
Une grande excursion	Nick Park	1989	23'
Flocon de neige	Natalia Chernysheva	2004	6'

Composition des programmes
de la liste *Maternelle et cinéma* 2020-2021

Jeux d'images (petite forme) - Les Films du Paradoxe - n° visa 85 532 - 32'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Discours de bienvenue	Norman McLaren	1961 - N&B	6'53"
Hen hop !		1942 - Coul.	3'39"
Canon		1963 - Coul.	9'13"
Le Merle		1958 - Coul.	4'
Caprices en couleurs		1949 - Coul.	7'48"

La Magie Karel Zeman - Malavida - n° visa 2015 000 203 - 45'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Rêve de Noël	Borivoj Zema & Karel Zeman	1945 - N&B	11'
Le Hamster	Karel Zeman	1946 - N&B	9'
Un fer à cheval porte-bonneur	Karel Zeman	1946 - N&B	5'
Monsieur Prokoud horloger	Eugen Spaleny & Jarel Zeman	1972 - Coul.	9'
Inspiration	Karel Zeman	1949 - Coul.	11'

Monsieur et monsieur - Les Films du Préau - n° visa 2009 993 511 - 42'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
La pêche à la princesse	Bretislav Pojar et Miroslav Stepanek	1965	14'
Blaise, le balaise!		1973	15'
Quand on était jeunes...		1967	13'

Panda petit panda - Gébeka - n° visa 123 708 - 71'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Panda petit panda	Isao Takahata	1972	33'
Le Cirque sous la pluie			38'

01:11:29
00:33:30

Le Petit Chat curieux (Komaneko) - Gébeka Films - n° visa 122 698 - 60'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Le premier pas	Tsuneo Goda	2006	6'
Caméra à la main			6'30"
Koma et Radi-Bo			9'
La Bataille de Radi-bo			6'
De vrais amis			31'

La Petite Fabrique du monde - KMBO - n° visa 2012 003 073 - 43'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Dodu l'enfant carton	José Miguel Ribeiro	2010 - Coul.	5'
Une bouteille à la mer	Kirsten Lepore	2012 - Coul.	10'
Grand frère	Jesus Pérez & Elisabeth Hüttermann	2010 - Coul.	6'
La création	Cristina Lastrego & Francesco Testa	2010 - Coul.	10'
Chinti	Natalia Mirzoyan	2012 - Coul.	8'
Feu follet	Sarah Wickens	2009 - Coul.	4'

Composition des programmes
de la liste *Maternelle et cinéma* 2020-2021

Le Petite monde de Léo - Cinéma Public Films - n° visa 2012 000 305 - 30'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Un poisson est un poisson	Giulio Gianini, adapté de Leo Lionni	de 1963 à 1983	
Cornelius			
C'est à moi			
Pilotin			
Frédéric			

La Petite Taupe (sous réserve) - Les Films du Préau - n° visa 2009 993 531 - 47'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
La petite taupe et l'étoile verte	Zdeněk Miler	1968	9 mn
La petite taupe et la radio		1968	9 mn
La petite taupe au zoo		1969	7 mn
La petite taupe peintre		1972	10 mn
La petite taupe et le bulldozer		1975	6 mn
La petite taupe photographe		1975	6 mn

Petites casseroles - Les Films du Préau - n° visa 2015 000 444 - 41'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Les cadeaux d'Aston	Uzi Geffenblad, Lotta Geffenblad	2012	9'
Peur de voler	Connor Finegan	2012	9'
La petite casserole d'Anatole	Eric Montchaud	2014	6'
La Taupe au bord de la mer	Anna Kadykova	2012	5'
La Promenade d'un distrait	Beatrice Alemagna, Giuseppe Bi	2005	7'
Les Agneaux	Gottfried Mentor	2013	5'

La Pie voleuse - Les Films du Préau - n° visa 2013 002 162 - 35'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
L'Italienne à Alger	Emanuele Luzzati et Giulio Gianini	1968	12'
Polichinelle		1973	12'
La Pie voleuse		1964	11'

Le Temps qu'il fait - Agence du court métrage - n° visa 2014 002 234 - 35'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
L'Ondée	David Coquard-Dassault	2010 - Coul.	7'
La Maison démontable	Buster Keaton & Edward F. Cline	1920 - N&B	22'
Le Jardin	Marie Paccou	2002 - Coul.	6'

Composition des programmes
de la liste *Maternelle et cinéma* 2020-2021

Voyages de rêve - Les Films du Paradoxe - n° visa 120 700 - 43'

Titre du film	Réalisateur	Année	Durée
Impression d'arc-en-ciel	Gitanjali Rao	2006 - Coul.N&B	15'
Le Petit Cousteau	Jakub Kouril	2014 - Coul.	9'
Demain il pleut	A-C Phanphengdy & Mélanie Vialaneix	2013 - Coul.	5'
Le Kiosque	Anete Melece	2013- Coul.	7'
La Carte	Stéfan Le Lay	2009 - Coul. N&B	7'30

ANNEXE 5 : DÉPARTEMENTS CONCERNÉS PAR L'EXPÉRIMENTATION
« MATERNELLE ET CINÉMA », EN 2019-2020 AVEC LE
NOMBRE DE CLASSES CONCERNÉES ET LES EFFECTIFS
D'ÉLÈVES

Département	Élèves	Classes	Écoles
01 Ain	838	36	35
02 Aisne	2 061	84	37
03 Allier	1 291	130	32
07 Ardèche	278	12	5
11 Aude	2 192	57	33
12 Aveyron	2 029	92	67
18 Cher	2 673	119	53
23 Creuse	2 053	93	67
24 Dordogne	2 991	135	126
29 Finistère	8 580	373	152
31 Haute-Garonne	1 529	60	17
33 Gironde	2 560	102	47
37 Indre-et-Loire	9 592	405	130
38 Isère	11 400	401	166
40 Landes	921	43	17
41 Loir-et-Cher	1 782	76	30
42 Loire	5 775	224	105
47 Lot-et-Garonne	1 662	115	35
52 Haute-Marne	1 762	84	30
55 Meuse	726	36	21
60 Oise	1 342	77	25
62 Pas-de-Calais	1 500	84	47
64 Pyrénées-Atlantiques	3 220	161	78
66 Pyrénées-Orientales	1 590	66	25
67 Bas-Rhin	5 328	213	93
69 Rhône	5 566	220	82
70 Haute-Saône	1 367	60	30
72 Sarthe	3 257	103	59
73 Savoie	2 700	135	59
74 Haute-Savoie	9 006	350	117
77 Seine-et-Marne	2 801	103	30
80 Somme	1 464	66	43
84 Vaucluse	3 277	135	29
86 Vienne	4 535	184	60
89 Yonne	3 097	148	NC
92 Hauts-de-Seine	1 528	63	13
94 Val-de-Marne	985	40	13
95 Val-d'Oise	8 311	303	90
TOTAL élèves	123 569		
TOTAL classes		5 188	
TOTAL écoles			2 098



Inspection générale des affaires culturelles

Ministère de la culture
3 rue de Valois
75 001 Paris
Tél. : 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr

Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
www.education.gouv.fr

MAI 2021